

Contrat de ville de Saint-Girons Quartier Cœur de ville 2024-2030



Sommaire

1- Première partie – Présentation générale.....	5
1.1-La situation du quartier prioritaire « Cœur de ville »	5
1.1.1.Un périmètre élargi.....	6
1.1.2.Une population en légère hausse dans un quartier prioritaire parmi les plus âgés d'Occitanie.....	6
1.1.3.Une pauvreté en recul relatif.....	6
1.1.4.La persistance de fortes inégalités de revenus.....	7
1.1.5.La progression des fragilités sociales et professionnelles.....	7
1.1.6.Des logements de petite taille dans un tissu urbain ancien en cours de requalification.....	7
1.2-La participation citoyenne.....	8
1.2.1.Le conseil citoyen.....	8
1.2.2.La concertation avec les structures intermédiaires et les habitants du quartier.....	8
1.2.3.Le contrat de ville, un projet de quartier pour le cœur de ville.....	8
2-Deuxième partie – Les axes et les actions du contrat de ville 2024-2030.....	10
2.1-Axe 1 - Prioriser le développement économique, l'emploi et l'insertion.....	10
2.1.1. Accentuer la dynamisation du commerce et de l'artisanat, en privilégiant l'accompagnement individualisé et les mesures d'urbanisme commercial.....	11
2.1.2. Poser les bases d'un développement touristique.....	12
2.1.3.Repérer les personnes potentiellement concernées par le besoin d'insertion professionnelle, dont les « invisibles », en vue de leur insertion par les dispositifs existants, dont Territoire zéro chômeur de longue durée.....	13
2.1.4.Renforcer l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi, notamment les jeunes en insertion.....	14
2.2-Axe 2 - Développer l'attractivité du centre-ville pour les jeunes.....	16
2.2.1.Faciliter l'accès des jeunes au logement en centre-ville.....	17
2.2.2.Prévenir, repérer et traiter les fragilités de la santé chez les jeunes.....	17
2.2.3.Repérer et insérer les jeunes qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation.....	18
2.2.4.Développer les lieux de pratique sportive et culturelle des jeunes.....	18
2.2.5. Développer la dynamique extrascolaire et soutenir les associations partenaires.....	19
2.3-Axe 3 – Accroître la qualité de la vie en améliorant l'urbanisme, l'environnement, le logement, la mobilité et la sécurité.....	21
2.3.1.Améliorer l'habitat et lutter contre l'habitat indigne.....	21
2.3.2.Réaliser la rénovation urbaine et la revitalisation du quartier Saint-Valier par un bâti de qualité.....	22
2.3.3. Apaiser les usages de l'espace public par les modes de déplacement doux et collectifs, le verdissement et les espaces de rencontre.....	23
2.3.4. Agir pour la sécurité et la prévention de la délinquance, notamment contre les violences faites aux femmes et contre le sentiment d'insécurité.....	24
2.4-Axe 4 – Améliorer l'offre de santé, l'accès aux droits et la solidarité avec les populations fragiles. .	26
2.4.1.Améliorer l'offre de soins de la Maison de la Santé en lien avec le contrat local de santé et le conseil local de santé mentale.....	26
2.4.2.Développer la prévention, l'accès aux soins et la promotion de la santé par « l'aller vers » les populations fragiles.....	27
2.4.3.Réaliser une analyse des besoins sociaux et proposer les services nécessaires en lien avec les associations du secteur pour les populations fragiles et en particulier pour les personnes âgées ou isolées.....	28
2.5-La communication, un besoin et une nécessité pour tous les axes et acteurs de la politique de la ville ainsi que pour les habitants.....	30
3-Troisième partie – tableau de bord des actions prévues en 2024 et 2025.....	31
Annexes.....	36
Annexe 1 - Le cadre d'élaboration et d'exécution du contrat de ville	36

Les principes.....	36
2024 : la méthode d'élaboration.....	36
2024-2030 : le pilotage	36
L'articulation avec les autres politiques publiques, dont l'appel à projets annuel « Politique de la ville » et les fonds européens.....	37
Les indicateurs de réalisation.....	38

Annexe 2 - Contribution de la Région Occitanie aux contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » 38

Entre les signataires

L'Etat, représenté par le Préfet de l'Ariège,

La Communauté de Communes Couserans-Pyrénées, représentée par son Président,

La Commune de Saint-Girons, représentée par son Maire,

Le Conseil Régional d'Occitanie, représenté par sa Présidente,

Le Conseil Départemental de l'Ariège, représenté par sa Présidente,

Le Ministère de la Justice, représenté par le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Foix,

Le Ministère de l'Éducation Nationale, représenté par le Recteur d'Académie,

Le Ministère de la Culture, représenté par le Directeur Régional des Affaires Culturelles,

L'Agence Régionale de Santé Occitanie, représentée par son Directeur,

Le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises représenté par son Président,

La Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par sa Directrice Régionale,,

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège, représentée par sa Présidente,

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège, représentée son Président,

La Chambre d'Agriculture de l'Ariège, représentée par son Président,

France Travail, représenté par son Directeur départemental,

La Mission Locale Jeunes Ariège, représentée par son Président,

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège, représentée par son Président,

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Ariège, représentée par son Président,

La Mutualité Sociale Agricole, représentée par son Président,

L'Office Public de l'Habitat de l'Ariège, représenté par sa Présidente,

Le Centre Hospitalier Ariège Couserans, représenté par son Directeur,

Le Conseil citoyen de Saint-Girons, représenté par son Président.

1- PREMIÈRE PARTIE — PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le contrat de ville de Saint-Girons s'inscrit dans le cadre juridique de la politique de la ville, défini par la circulaire de la Secrétaire d'état chargée de la Ville du 31 août 2023, puis par le Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023.

Conclu entre les parties signataires pour la période 2024-2030, il concerne le développement du quartier prioritaire dénommé « Cœur de ville », délimité par un décret du 28 décembre 2023.

Il s'inscrit dans la continuité du contrat de ville précédent, signé le 11 septembre 2015 puis prolongé jusqu'en 2023 par le Programme d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR).

1.1- La situation du quartier prioritaire « Cœur de ville »

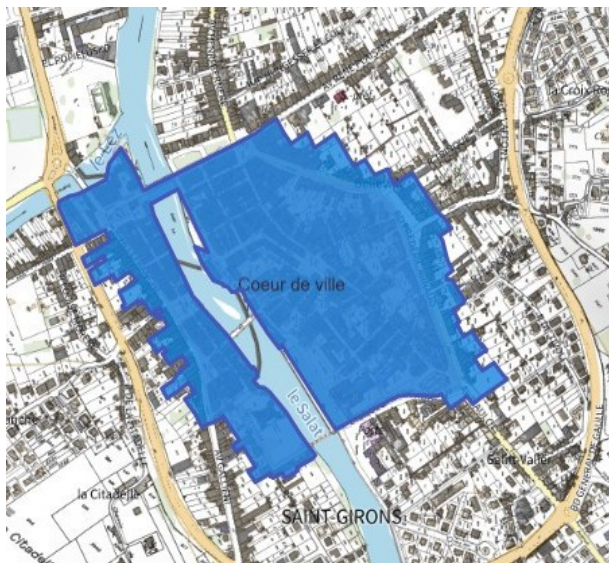
Durant le premier contrat de ville, la forte mobilisation des institutions concernées, au premier rang desquelles la Ville de Saint-Girons, et la Communauté de communes Couserans-Pyrénées (CCCP) accompagnées par les services de l'État, ont permis certaines avancées, notamment à partir de 2020.

Fin 2022, sur les 52 actions initialement prévues par le contrat de ville, 27 avaient été réalisées ou avançaient comme prévu, 24 restaient à relancer, une seule avait été abandonnée. Cependant le bilan réalisé par le comité de pilotage mentionnait la persistance de fragilités spécifiques au quartier prioritaire, en particulier en matière de pauvreté, d'inégalités, d'emploi, de logement et de cadre de vie.

Ces progrès et ces fragilités se présentent comme suit.

1.1.1. Un périmètre élargi

Le périmètre du quartier prioritaire a été ajusté fin 2023 pour le rendre identique à celui de l'Opération de Revitalisation du territoire (ORT). Il se présente désormais comme suit.



Les quartiers de Sières, Beauregard et Palètès, hors périmètre du quartier prioritaire, sont des territoires vulnérables, en situation de décrochage au sens de la circulaire du 31 août 2023 précitée. Ils accueillent des populations défavorisées en logements HLM (42 logements à Palètès, 31 à Beauregard, 80 à Sières). De ce fait ils méritent une attention particulière et pourront bénéficier d'actions ciblées.

1.1.2. Une population en légère hausse dans un quartier prioritaire parmi les plus âgés d'Occitanie

	Cœur de ville	Saint-Girons	CCCP
Population en 2018	1203	6408	29928
Moins de 25 ans en %	25,2	24,9	21,9
60 ans et plus en %	29,5	35,2	37
Indice de jeunesse (- de 20 ans / 60 ans ou plus)	0,7	0,6	0,5
Ménages de 1 personne en %	69,2	49,2	41,6

Source : Insee, recensement 2018

Le quartier prioritaire comprend 1 203 habitants représentant 18,8% de la population communale. Depuis 2015, les indicateurs démographiques du quartier prioritaire sont tous marqués par une relative stabilité.

Parmi les quartiers prioritaires d'Occitanie, Saint-Girons Cœur de Ville est de ceux dont la population est la plus âgée. 36 % des habitants ont 60 ans ou plus en 2020 (34 % en 2010), soit 15 points de plus que la moyenne des quartiers prioritaires de la Région.

La part des pensions et retraites dans le revenu disponible des habitants du quartier est donc relativement importante. Par ailleurs, 7 ménages sur 10 sont constitués d'une personne seule, contre 4 sur 10 en moyenne dans les quartiers prioritaires de la Région.

1.1.3. Une pauvreté en recul relatif

	Cœur de ville	Saint-Girons	CCCP
Taux de pauvreté en %	37,3	19	21,9
Médiane des revenus fiscaux déclarés mensuels en €	980	1570	1540
Foyers allocataires CAF	518	1681	5954
Allocataires de la prime d'activité	156	587	2291
Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active socle	156	367	1604
Bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés	63	237	555
Bénéficiaires complémentaire santé solidaire sans participation financière	252	744	3237

Source : Insee/CAF 2022

Le taux de pauvreté, chiffré à 40,7 % en 2015, a diminué de 3,4 points pour s'établir en 2022 à 37,3 %. Ce taux est inférieur à la moyenne des quartiers prioritaires d'Occitanie (49 %). La tendance est confirmée par le revenu disponible par unité de consommation (ou « niveau de vie ») médian qui s'établit en 2018 (données INSEE) à 14 640 euros en Occitanie contre 19 320 € dans la commune. Saint-Girons Cœur de ville fait partie des quartiers prioritaires aux niveaux de vie les plus élevés de la Région Occitanie.

Les indicateurs sociaux tendent à se dégrader depuis 2015. Ainsi les bénéficiaires du RSA socle sont au nombre de 156 en 2020, contre 147 en 2016. La population couverte par la Couverture Maladie Universelle était de 226 habitants en 2016,

alors que la Complémentaire Santé Solidaire couvre 252 personnes en 2020.

1.1.4. La persistance de fortes inégalités de revenus

Comme dans beaucoup de quartiers de centres villes, les inégalités de revenus sont marquées. Toutefois cet écart est bien plus fort à Saint-Girons que dans les quartiers prioritaires d'Occitanie, du fait d'un niveau de vie plancher des habitants les plus riches nettement plus élevé.



1.1.5. La progression des fragilités sociales et professionnelles

	Cœur de ville	Saint-Girons	CCCP
Taux d'emploi des 15-64 ans en %	50,8	58	61,5
Part des emplois à durée limitée en %	24,1	14,8	13,9
Contrats aidés en nombre	11	30	174
Demandeurs d'emploi catégories ABC en nombre	252	671	3318
dont moins de 26 ans en %	14,3	14	8,9
dont bénéficiaires du RSA en %	44,8	34,6	32,9

Source : Insee/France Travail/Dares, 2022

Le nombre de demandeurs d'emploi est en baisse, évoluant dans le quartier de 276 en 2016 à 252 en 2022, après avoir atteint 291 au 1^o trimestre 2021. 24,1 % de ces emplois sont précaires (CDD, intérim, etc.), soit une proportion bien plus forte que dans la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées.

Les secteurs du commerce et des services restent largement prédominants dans le tissu économique. Le taux de vacance des commerces (20 % en 2022, 12 % en 2024) est en baisse notable.

	Cœur de ville	Saint-Girons	CCCP
Nombre d'établissements dont commerces, hébergements, restauration, transports	310	784	2949
dont industrie	131	256	800
dont construction	23	66	127
dont services aux entreprises	14	68	478
dont services aux particuliers	50	160	593
Taux de création et de transfert d'établissements	92	234	687
	11,3	14	18,1
Établissements sans salariés en %	65,5	71	80,7

Source : Insee 2022

1.1.6. Des logements de petite taille dans un tissu urbain ancien en cours de requalification



	Cœur de ville	Saint-Girons	CCCP
Type d'habitat en %			
appartement	80,8	40,4	15,1
maison	18,4	59,3	84,1
Logements de 2 et 3 pièces en %	61,1	35,2	27,6
Achèvement des résidences principales avant 1970 en %	84,3	60,6	56,8
Locataires en %	79,6	49,9	29,6
Emménagement des ménages depuis moins de 2 ans en %	27,4	17,1	11,9
Logements sociaux			
en nombre	41	223	354
en %	5,4	6,3	5

Source : Insee/Ministère de la transition écologique, 2022

Localisé dans le centre historique, l'habitat du quartier prioritaire est constitué de logements

anciens, dans un état dégradé voire insalubre, assez fréquemment vacants (taux de vacance 17,2 %) et de petite taille. Il offre à ses habitants un accès aisé à de nombreux commerces et services.

En matière d'urbanisme la revitalisation du quartier se met en place à l'initiative de la Ville et de la CCCP, accompagnées par les politiques publiques en particulier par les réalisations de rénovation urbaine du Quai du Gravier, de l'îlot des Jacobins et du parc du château des Vicomtes, ou encore la Maison de santé, l'espace France Services et la Maison de la citoyenneté. Toutes ces opérations étaient prévues au précédent contrat de ville.

Aujourd'hui, la persistance de ces diverses fragilités vient moduler le mouvement positif amorcé depuis 2015 par la mobilisation des acteurs institutionnels et associatifs, confortés par l'appel à projets annuel de l'État.

A l'occasion de sa séance de novembre 2022 puis en réunion publique devant les habitants le 7 juillet 2023, le comité de pilotage du contrat de ville précédent affirmait logiquement la nécessité de voir les actions en cours « *consolidées, poursuivies et complétées au-delà de 2023 dans le cadre de la nouvelle politique de la ville* ». C'est l'objet des développements qui suivent.

1.2- La participation citoyenne

1.2.1. Le conseil citoyen



Le conseil citoyen de Saint-Girons est constitué en association. Il mène une activité régulière à raison d'une réunion tous les deux mois en moyenne. Il porte lui-même certains de ses projets dans le cadre de l'appel à projets annuel de l'État.

Il a su se renouveler et comptait 31 membres lors de son assemblée générale de février 2024 : 15 dans le collège habitants, 6 dans le collège acteurs locaux, et 10 dans le collège membres associés.

Il est structuré en commissions de travail : mobilité, développement économique, retrouvons la mémoire du quartier, embellissement-action

vitaines et action culturelle. Une commission de réflexion sur l'avenir de la ville est en projet.

Parmi ses projets d'action 2024 figurent notamment la réalisation de trois fresques murales, la reconduction de l'été culturel, une exposition sur les monuments historiques, et l'appui à l'opération Territoire zéro chômeur de longue durée.

Il s'inscrit dans les valeurs et les principes d'action de la politique de la ville. Ses actions sont conformes à l'esprit et à la lettre du contrat de ville. A ce jour il remplit de façon tout à fait satisfaisante les missions attribuées par l'État aux conseils citoyens.

Pour faciliter son action, les institutions locales en charge du contrat de ville s'engagent à accompagner les conseillers citoyens par des actions de formation spécifique. A la demande du conseil citoyen et sur des thématiques proposées par lui, des conférences ou des réunions de formation pourront être mises en place par le comité de pilotage.

1.2.2. La concertation avec les structures intermédiaires et les habitants du quartier

Outre le Conseil citoyen, toutes les structures intermédiaires du quartier prioritaire, dont les institutions publiques et privées et les associations ont été invitées à participer aux 6 groupes de travail thématiques : économie-emploi-insertion, urbanisme-logement-mobilité, santé-social-accès aux droits sociaux, éducation-culture-sport, services publics-sécurité, jeunesse.

Les habitants eux-mêmes ont été invités à envoyer par voie numérique leurs remarques et propositions via le site web de la Ville de Saint-Girons.

Les élus se sont également rendus sur le terrain dans une démarche « d'aller-vers ». A l'occasion de ces déambulations, ont été rencontrés des commerces, des associations et des particuliers.

L'ensemble du contenu a été présenté aux habitants eux-mêmes lors d'une réunion publique tenue le 20 mars 2024, qui en a validé le contenu.

1.2.3. Le contrat de ville, un projet de quartier pour le cœur de ville

Le contrat de ville se présente comme un projet de quartier à l'horizon 2030, inséré dans un projet de territoire communal et intercommunal. Sur la base du bilan du contrat de ville précédent et des perspectives globales de moyen terme de la commune et de son intercommunalité, le comité de pilotage a arrêté quatre enjeux de développement

pour le quartier prioritaire sur la période 2024-2030, ajustables en 2027 à la mi-contrat.

La concertation institutionnelle, associative et citoyenne entreprise a ensuite débouché sur un consensus territorial autour de ces enjeux, désormais reconnus et portés par la population et les institutions publiques et privées. Ils sont devenus les quatre axes du contrat de ville :

- prioriser le développement économique, l'emploi et l'insertion
- développer l'attractivité du centre-ville pour les jeunes
- accroître la qualité de la vie en améliorant l'urbanisme, l'environnement, le logement, la mobilité et la sécurité
- améliorer l'offre de santé, l'accès aux droits et la solidarité avec les populations fragiles.

Les projets présents et à venir qui composent ces quatre axes seront portés par leurs maîtres d'ouvrage selon les compétences de chacun, et nourris par l'appel à projets annuel de la politique de la ville.

De façon transversale à ces axes, le présent contrat souligne en outre un élément essentiel : la nécessité d'une meilleure communication.

LE PROJET DE QUARTIER 2024-2030 EN BREF

Le projet porté par les acteurs de la politique de la ville à Saint-Girons vise à installer le quartier Cœur de ville dans une dynamique vertueuse de développement, tout en veillant à inclure ses populations fragiles.

Pour le renouveau du quartier et son attractivité, la priorité est accordée à l'économie – en premier lieu le soutien aux commerces et à leur environnement – et à l'emploi, avec une attention particulière pour les publics susceptibles de bénéficier de mesures d'accompagnement et d'insertion, notamment les jeunes en décrochage social et les publics « invisibles ». Les mesures du programme gouvernemental « Entrepreneuriat quartiers 2030 » complètent le dispositif. (1° axe)

Sur cette base économique, le projet de quartier vise à attirer les jeunes actifs. Outre la revitalisation de sa démographie vieillissante et le changement de son image désuète, la concrétisation de l'attractivité pour les jeunes est un levier pour agir sur l'ensemble des fragilités structurelles du quartier : logement, formation, santé, sports, culture notamment. (2° axe)

L'image du quartier et sa réalité vécue doivent être modifiées avec des opérations d'urbanisme nouvelles, de rénovation du bâti ancien, et de pratique paisible de la ville à travers des espaces faisant la place à la mobilité douce, à la convivialité et à la sécurité. Les maîtres d'ouvrage de ces opérations d'urbanisme devront veiller à intégrer dans leurs cahiers des charges les priorités des axes 1 et 2 concernant l'économie commerciale et les besoins de la jeunesse. (3° axe)

Cette revitalisation n'ayant pas de sens sans inclusion et sans avancées sociales des populations démunies, la santé, l'accès aux droits, le repérage de toutes les fragilités et l'action sociale, notamment chez les nombreuses personnes âgées, bouclent le dispositif de revitalisation (4° axe)

En outre, la concertation citoyenne a démontré un besoin transversal à tous les axes : le partage d'informations sur les actions menées par les institutions publiques et les associations. Ces actions sont nombreuses et pertinentes mais elles manquent parfois leurs publics. L'objectif est ici de partager et de relayer des actions déjà existantes par un effet de réseau, particulièrement demandé et qui reste globalement à construire, notamment sur la jeunesse et en matière sociale. Au cours du contrat, les acteurs de la politique de la ville devront s'emparer de ce sujet et organiser le partage d'information.

2- DEUXIÈME PARTIE – LES AXES ET LES ACTIONS DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

2.1- Axe 1 - Prioriser le développement économique, l'emploi et l'insertion

- 1. Accentuer la dynamisation du commerce et l'artisanat en développant l'accompagnement individualisé et en privilégiant les mesures d'urbanisme commercial*
- 2. Poser les bases d'un développement touristique*
- 3. Repérer les personnes potentiellement concernées par le besoin d'insertion professionnelle, dont les invisibles, et favoriser leur insertion par les dispositifs existants, dont Territoire zéro chômeur de longue durée*
- 4. Renforcer l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi, notamment les jeunes en insertion*

2.1.1. Accentuer la dynamisation du commerce et de l'artisanat, en privilégiant l'accompagnement individualisé et les mesures d'urbanisme commercial



Priorité doit être donnée à la redynamisation du commerce de proximité, principal pourvoyeur d'activités et d'emplois du centre-ville, dont la zone de chalandise s'étend à tout le Couserans. L'intervention de la Ville de Saint-Girons sur ce secteur essentiel porte ses fruits : le taux de vacance des locaux commerciaux est passé de 20 à 12 % en 2 ans du fait notamment du travail du manager de centre-ville.

Par ailleurs Saint-Girons compte 35 ateliers d'artistes et artisans d'art professionnels, dont 23 installés dans le centre-ville, qui doivent être désormais considérés comme un atout émergent du quartier.

La revitalisation du commerce et de l'artisanat passe par l'obtention de résultats probants dans les domaines suivants. Les partenaires concernés (voir infra) considèrent que le cumul de ces actions va générer un effet d'entraînement de type « boule de neige » :

- l'affirmation d'une stratégie de développement commercial commune aux divers partenaires privés et publics, et du rôle du manager du commerce de centre-ville pour la mettre en œuvre en lien avec les diverses institutions intéressées,
- la mobilisation des outils de l'urbanisme commercial en activant les outils de l'urbanisme opérationnel (périmètre de sauvegarde, linéaire de protection commercial, accessibilité PMR notamment),
- le soutien aux activités par la mise en œuvre d'enveloppes d'aides à l'installation et à la modernisation en lien avec l'aide à l'immobilier d'entreprises porté par la CCCP et l'extension aux devantures commerciales et artisanales de l'aide aux opérations façades ;

- la transmission des activités par les commerçants à l'approche de la retraite,
 - l'étude des flux de fréquentation du centre-ville notamment sur les pics d'activité (marché hebdomadaire, événements) en complément de l'observatoire de l'appareil commercial et artisanal,
 - la réussite d'opérations de remembrement commercial et de traitement des friches, par exemple sur l'ancienne supérette Casino ou sur l'ancienne brasserie Amiel. En centre-ville, un remembrement d'envergure restera inaccessible du fait de la configuration des bâtiments anciens, souvent pénalisés par deux handicaps rédhibitoires : des cages d'escaliers séparant les cellules commerciales et l'accessibilité des appartements à travers les commerces,
 - la prise en considération des outils fiscaux, notamment la minoration de la CFE avec un coefficient de centralité dans le calcul de la valeur locative des locaux professionnels, ou encore une minoration/exonération de la TFPB, dans le cadre d'un investissement ou de réfection d'immeuble, de locaux commerciaux situés dans le quartier prioritaire,
 - la mobilisation d'une charte de qualité visuelle des magasins et ateliers de centre-ville et leur intégration dans les aménagements urbains, avec une charte des enseignes, un règlement des terrasses et une signalétique d'information locale révisée et valorisante,
 - la création de lieux d'exposition et de vente permanents ou éphémères pour les artistes et artisans d'art existants ; des idées de résidences d'artistes, de locaux partagés pour l'animation d'ateliers artistiques et d'utilisation de vitrines de locaux vacants pour les plasticiens sont avancées par le groupe de travail du contrat de ville,
 - la promotion du commerce et de l'artisanat de centre-ville par une communication adaptée,
 - le renforcement des actions conduites par les chambres consulaires et les acteurs du développement économique (Initiative Ariège notamment), ainsi que de leur coordination, afin de faciliter l'identification de repreneurs et la consolidation des activités existantes,
 - le développement du fonds de participation des habitants (FPH), aide financière de la politique de la ville visant à soutenir les projets collectifs et renforcer les liens entre habitants d'un quartier prioritaire. Il s'adresse aux groupes d'habitants, constitués ou non en associations, qui ont une idée de projet d'animation de leur quartier.
- Le développement de l'entrepreneuriat est à inscrire dans cette perspective de développement, en particulier avec les mesures suivantes :

- le déploiement du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par des organismes de financements tels que BpiFrance et la Caisse des Dépôts et Consignations avec l'appui du manager de centre-ville, et notamment :
 - la détection, l'information et l'orientation des entrepreneurs des quartiers, l'accompagnement et le financement de leurs projets (accompagnement renforcé dans les réseaux, prêts d'honneur, ...),
 - le déploiement d'une offre d'accompagnement d'excellence pour les entrepreneurs à potentiel,
 - la possibilité de mobilisation du réseau des France Services comme guichet d'accompagnement à la création d'entreprises, le cas échéant à titre d'expérimentation,
 - le recours au mécénat des entreprises, et du secteur privé plus globalement, pour favoriser l'investissement dans le quartier prioritaire.

Les partenaires

Le développement commercial ne pourra être entrepris sans la relance et la structuration de l'association des commerçants, indispensable lieu d'échanges entre professionnels et d'animation commerciale du centre-ville. Le réseau des artisans d'art devra également être organisé.

La mise en œuvre des actions est conditionnée également par l'engagement des chambres consulaires (CCI, Chambre de Métiers) dans leurs compétences de droit commun d'accompagnement des entreprises, ainsi que par l'appui de la CCCP et de la Ville de Saint-Girons avec le manager du commerce du centre-ville et du territoire.

Les indicateurs

- Relance de l'association des commerçants
- Mise au point de la stratégie de développement commune aux acteurs privés et publics
 - Analyse de la croissance locale de l'emploi salarié privé et la productivité du travail, pour en déduire des trajectoires spécifiques du territoire et/ou du secteur
 - Évolution du nombre de commerces et ateliers d'artisans, et répartition par type d'activité
 - Taux de vacance annuel des locaux commerciaux et comparaison avec l'année N-1
 - Nombre de dossiers de réhabilitation de locaux commerciaux et artisanaux traités par l'ANAH-SOLIHA
 - Nombre de locaux commerciaux et artisanaux traités dans l'opération façades

- Nombre d'opérations de remembrement ou réhabilitation de friches
 - Nombre de commerces et artisans nouvellement installés
 - Nombre de commerces et d'ateliers transmis
 - Nombre d'opérations de promotion

2.1.2. Poser les bases d'un développement touristique

Le tourisme à Saint-Girons peut s'appuyer sur un riche patrimoine historique, culturel et patrimonial. Le positionnement géographique de la ville en fait un passage obligé pour les demandeurs de tourisme vert hivernal et estival dans la montagne couserannaise. Saint-Girons est ainsi une étape cyclotouriste de la Véloroute 81, sur le piémont pyrénéen entre la Méditerranée et l'Atlantique, actuellement en plein essor et qui peut inciter les adeptes du cyclotourisme à découvrir et séjourner dans les vallées du Couserans.

Les infrastructures manquent pour prétendre valoriser ces atouts et inciter les touristes à s'arrêter en centre-ville : alors que l'offre hôtelière comprenait plusieurs centaines de lits dans les années 1980, elle se limite aujourd'hui à Saint-Girons à une dizaine de places et quelques dizaines de gîtes.

Le renouveau touristique passe par la création d'au moins un hébergement hôtelier doté d'une salle pouvant répondre aux demandes de séminaires de plus de 50 personnes, qui ne peuvent aujourd'hui être satisfaites faute d'une salle équipée.

Le cœur de ville peut également améliorer sa place parmi les produits touristiques. Les groupes de travail du contrat de ville ont avancé la création de circuits de visite :

- chemin artistique présentant les ateliers d'artistes ou les artistes en résidence,
- circuit de découverte des produits alimentaires locaux,
- création d'un parcours historique en lien avec les services spécialistes de la conservation du patrimoine, des musées et de l'archéologie urbaine,
- circuit du patrimoine industriel et du savoir-faire du Couserans, dans lequel la brasserie Amiel et les microcentrales pourraient trouver place, profitant du développement du tourisme industriel en France (+25% sur la période 2019-2022) et des appels à projets lancés sur ce thème

(exemple «Destination France» avec l'appel à manifestation d'intérêt «Tourisme du Savoir Faire»). Les animations de proximité doivent être développées, en particulier en été, à l'attention des résidents et des touristes. La mise en place par la Ville de Saint-Girons d'une guinguette sur le parc du château des Vicomtes en bord de Salat apparaît dans cette optique comme une initiative qui mériterait de faire école.



Les partenaires

Les chambres consulaires, appuyées par la CCCP et la Ville de Saint-Girons, sont les partenaires du développement du tourisme aux côtés de l'Office du Tourisme et des associations de commerçants et d'artisans, en reprenant l'organisation présentée ci-dessus.

Les indicateurs

- Nombre de lits
- Fréquentation de l'Office du Tourisme
- Type et fréquentation des produits touristiques nouveaux

2.1.3. Repérer les personnes potentiellement concernées par le besoin d'insertion professionnelle, dont les « invisibles », en vue de leur insertion par les dispositifs existants, dont Territoire zéro chômeur de longue durée



France Travail, la Mission locale jeunes et Cap emploi partagent deux difficultés similaires sur le quartier prioritaire. D'une part, leur action ne parvient pas à faire diminuer le nombre des chômeurs de longue durée, qui reste stable malgré leurs efforts. D'autre part, une partie probablement importante des populations potentiellement concernées par leurs actions échappe à leur repérage, ne fait pas valoir ses droits sociaux et par suite a tendance à glisser vers l'isolement et la marginalisation. Ces populations « invisibles » constituent un enjeu de l'accès aux droits, objectif important de la politique de la ville.

Ce constat et ce besoin de repérage des « invisibles » est partagé par les acteurs du Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD), qui se met en place en 2024. Le TZCLD est porté d'une part par un Comité Local de l'Emploi (CLE) présidé par le Maire de Saint-Girons, dans lequel siègent l'État, les collectivités locales et tous les partenaires locaux de l'emploi et de l'insertion, et d'autre part par une Entreprise à But d'Emploi (EBE) qui embauchera les chômeurs concernés sur la base du volontariat, à temps choisi, en CDI et sur des activités non concurrentielles avec le tissu économique existant. L'État ayant habilité Saint-Girons comme Territoire zéro chômeur de longue durée en 2023, le dispositif va se déployer avec pour ambition d'inclure à moyen terme plusieurs centaines de demandeurs d'emploi de longue durée volontaires (plus d'un an de recherche d'emploi), inscrits ou pas à France Travail. Pour ceux d'entre eux qui habitent le quartier prioritaire, l'EBE apparaît comme la solution.

Mais la question subsiste du repérage des « invisibles ». La concertation citoyenne mise en œuvre par le contrat de ville a fait apparaître des possibilités de convergences autour des actions suivantes, proposées par les institutions concernées :

- la réalisation par le CLE d'actions de repérage puis d'évolution vers l'employabilité des demandeurs d'emploi de longue durée dans le cadre du TZCLD de Saint-Girons,
- la mise en place de groupes de parole pour mieux cibler les attentes des personnes concernées et adapter discours et actions,
- la réalisation d'une recherche-action dans le même objectif par des équipes de recherche universitaires ¹,

¹ Le CLE du Territoire zéro chômeur de longue durée a reçu à cet effet des propositions d'équipes de recherche de l'UMR EFTS – Université Jean-Jaurès Toulouse 2, et de l'UMR ARTDEV – Université Paul-Valéry Montpellier 3.

- la mobilisation de moyens de communication fondés sur « l'aller vers » : stands sur le marché, mobilisation des travailleurs de rue, des associations sociales et sportives, et de la police de proximité,
- le repérage des élèves décrocheurs avant qu'ils ne quittent le lycée, de façon à ce que la Mission locale jeunes puisse les contacter pour leur proposer son accompagnement. Il est à noter que la Région Occitanie dispose d'un programme d'action spécifique sur les élèves décrocheurs ;
- des campagnes de communication à destination des publics concernés ouverts aux médias traditionnels, à travers les magazines institutionnels des collectivités locales, les sites web, la presse locale et l'événementiel local, culturel et sportif notamment,
- la mobilisation des associations, des habitants du quartier et du conseil citoyen en vue du repérage.

Les partenaires

France Travail, la Mission locale jeunes, Cap emploi, le CLE et l'EBE sont les partenaires de cette opération, qui pourra également mobiliser les habitants du quartier et les associations. Le groupe de travail réuni dans le cadre du contrat de ville a évoqué la possibilité pour le Service Public de l'Emploi de Proximité (SPE-P) de se saisir de la difficulté de contacter les jeunes décrocheurs.

Les indicateurs

- Nombre de demandeurs d'emploi de longue durée ramenés vers l'emploi
- Nombre d' « invisibles » repérés
- Nombre d' « invisibles » repérés ayant accepté un parcours d'évolution vers l'emploi, d'insertion ou de levée de freins
- Liste des actions de repérage menées

2.1.4. Renforcer l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi, notamment les jeunes en insertion



Le temps du repérage le plus exhaustif possible doit être suivi par celui de l'accompagnement le plus individualisé et efficace possible. L'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, à Cap Emploi pour les personnes en situation de handicap, et par la Mission locale jeunes, a indiscutablement porté ses fruits durant le précédent contrat de ville, accompagnant efficacement la baisse du chômage et doit être poursuivi.

De façon générale les actions d'information doivent être renforcés : Forum emploi-formation (France Travail), salon TAF et maison de l'orientation mobile (Région Occitanie), points rencontre avec les publics, liens avec les lycées, mobilité, sport-santé, logement.

La Région Occitanie développe des dispositifs de formation à travers son Plan régional de Formation et des actions spécifiques sur l'accompagnement à l'emploi en direction des jeunes diplômés domiciliés dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les actions suivantes sont proposées par les groupes de travail du contrat de ville :

- l'accentuation de l'information sur l'emploi, en particulier vis-à-vis des lycées locaux,
- une permanence « emploi » proposée par France Travail sur la Maison France Services aujourd'hui surchargée,
- l'amélioration de la visibilité de la Mission locale jeunes et de ses capacités d'accueil,
- la valorisation des propositions de France Travail et de la Mission Locale : emplois francs (dotés de concours allant jusqu'à 5000 € par an pendant 3 ans), Contrats Uniques d'Insertion (CUI), Parcours Emploi Compétences (PEC),

- le déploiement de financements en faveur des associations, porteuses de solutions innovantes pour remobiliser des publics les plus éloignés de l'emploi (par la culture ou le sport par exemple), dans le cadre de l'appel à projets annuel,
- un partenariat pour la mise en place de chantiers jeunesse, dans lesquels une commune facilite des projets de jeunes contre travaux lors des vacances scolaires,
- une demande d'accentuation de l'intervention de la Mission locale jeunes pour l'accompagnement professionnel et social des jeunes de moins de 26 ans du quartier prioritaire ; les attentes formulées à l'égard de la Mission locale sont fortes, du fait à la fois de l'intérêt des actions qu'elle propose, de la présence de jeunes en situation de décrochage social et de l'importance stratégique de la jeunesse pour le contrat de ville,
- la réalisation d'un lieu d'hébergement des jeunes actifs, voire de transports à des horaires adaptés ; la création en centre-ville d'un Foyer de jeunes travailleurs (FJT) permettra de proposer une solution à des jeunes (16-30 ans) en emploi, en demande d'emploi, ou en formation. Il est fréquent que des terrains d'apprentissage proposés à Saint-Girons ne trouvent pas d'apprentis faute de logement ou de transports à horaires adaptés. La CAF propose une démarche d'agrément du FJT et un accompagnement de son projet socio-éducatif (information, aide à la mobilité, accès au logement autonome, soutien à l'insertion sociale et professionnelle). Il est à noter que la possibilité existe également d'opter pour des logements diffus dans la ville, plutôt que regroupés dans une seule résidence (FJT de type «Soleil»).
- la création d'une salle équipée en visioconférence couplée avec des espaces de coworking largement accessibles et dont le quartier prioritaire est aujourd'hui démunie, avec pour objectif d'accueillir des porteurs de projets et de réaliser des formations et autres réunions en distanciel ; les groupes de travail et le diagnostic en marchant ont permis de repérer des possibilités au dernier étage de la Maison de la citoyenneté, ainsi qu'un projet existant dans le cadre de l'agrandissement du tiers-lieu Ateliers de la Liberté, qui accueille des porteurs de projets et des associations dans le quartier prioritaire,
- l'utilisation généralisée des clauses sociales dans les marchés publics, à destination des structures d'insertion.

Les partenaires

Outre France Travail, la Mission locale jeunes, Cap emploi, le CCAS et les collectivités locales sont les

maîtres d'ouvrage. L'hébergement des apprentis relève également de la Chambre de métiers.

Les indicateurs

- Nombre de demandeurs d'emploi suivis par France Travail et Cap Emploi
- Nombre de demandeurs d'emploi de longue durée
- Nombre de jeunes suivis par la Mission locale
- Nombre des apprentis et solutions apportées à leur hébergement à leur transport

2.2- Axe 2 - Développer l'attractivité du centre-ville pour les jeunes

- 1. Faciliter l'accès des jeunes au logement en centre-ville**
- 2. Prévenir, repérer et traiter les fragilités de la santé chez les jeunes**
- 3. Repérer et insérer les jeunes qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation**
- 4. Développer les pratiques sportives et culturelles des jeunes**
- 5. Développer la dynamique extrascolaire et soutenir les associations partenaires**

La présence des jeunes en centre-ville apparaît à la fois comme un levier de développement et un baromètre du renouveau du quartier prioritaire.

D'une part, la progression du nombre de jeunes demandera que soient satisfaits de nouveaux besoins de consommation et de services de nature à leur permettre de construire leur vie. Ces besoins correspondent aux enjeux du quartier. En y répondant, les partenaires publics et privés installeront progressivement une démarche vertueuse de développement pour l'ensemble du quartier prioritaire.

D'autre part, la présence des jeunes recoupant tous les axes et la quasi-totalité des actions du contrat de ville, le nombre de jeunes et notamment celui des jeunes actifs (15-30 ans en emploi ou en recherche d'emploi) apparaît comme l'indicateur-clé du développement du quartier.

Dès lors, la question de l'attractivité du centre-ville pour les jeunes revêt une importance centrale pour la politique de la ville à Saint-Girons. Dans l'avenir, le comité de pilotage annuel du contrat de ville devra veiller à ce que les actions abordées puissent être adaptées aux besoins des jeunes, sur la forme aussi bien que sur le fond.

La CCCP étudie actuellement le déploiement d'un projet global destiné à la jeunesse, qui serait dotée d'un « Espace jeunes » dont les fonctions, actuellement en cours de définition, comprendront un guichet unique d'accueil et d'information des jeunes et une sensibilisation à des pratiques d'épanouissement (loisirs, accompagnement des projets des jeunes, parentalité, organisation d'événements, lieu d'expérimentation culturel, artistique, scientifique, citoyen...). Un tel « Espace jeunes » aurait toute sa place dans le quartier prioritaire, viendrait structurer les diverses actions jeunesse du contrat de ville et pourrait regrouper certains organismes.

On trouvera ci-dessous les principaux facteurs de cette attractivité nouvelle.

2.2.1. Faciliter l'accès des jeunes au logement en centre-ville



Les institutions en charge du logement observent qu'une demande d'habitat de qualité à proximité des services et des commerces du centre-ville tend à se développer. Elle émane parfois de nouveaux retraités, mais surtout de jeunes célibataires et de jeunes couples avec des enfants en bas âge. Ces derniers recherchent des logements de petite taille (T2 et T3), fonctionnels et de qualité – notamment sur la performance énergétique – à proximité immédiate des commerces et services.

Sur le centre-ville ce type d'offre est faible, en comparaison avec la demande des jeunes : il convient d'appuyer fortement sur ce levier pour encourager le mouvement.

Le « coliving » (colocations adaptées aux besoins des jeunes) pourrait être une piste pour faciliter l'accès au logement et inciter les opérateurs privés à l'investissement, une chambre dans un logement plus vaste étant toujours plus accessible qu'un appartement individuel.

Ce besoin de logements pour les jeunes pourrait être intégré au programme de rénovation de l'îlot Saint-Valier, notamment dans un volet logement social. En effet Saint-Girons compte 5,6 % de logements sociaux, mais de nombreuses demandes sont insatisfaites notamment chez les jeunes, parmi lesquels les besoins en logements d'insertion sont importants.

Les demandes d'accueil des enfants en bas âge (crèches collectives, familiales et associatives, assistantes maternelles indépendantes) sont traitées par le guichet unique centralisateur de la CCCP, qui devra veiller à anticiper une éventuelle montée en charge des besoins.

Les partenaires

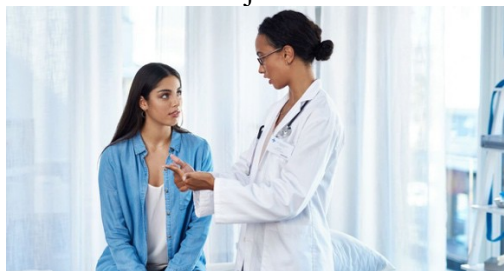
– La CCCP, la Mairie et la DDT sont les partenaires majeurs, avec l'ensemble des institutions du secteur du logement (voir axe 3).

Les indicateurs

- Nombre de jeunes et de jeunes actifs habitant dans le quartier prioritaire
- Nombre de logements de petite taille nouvellement créés ou rénovés
- Nombre de logements sociaux accueillant des jeunes

2.2.2. Prévenir, repérer et traiter les fragilités de la santé chez les jeunes

L'épidémie de Covid a révélé et provoqué de nombreuses fragilités morales, mentales et sociales. C'est le cas notamment chez les jeunes, pour lesquels Santé Publique France révèle des statistiques préoccupantes liées à la santé mentale : troubles anxieux, états dépressifs, comportements à risque ou encore idées suicidaires. Les récents accroissements des passages de jeunes aux urgences d'une part, et des hospitalisations en psychiatrie d'autre part, confirment ce mouvement. Dans le même temps, les conduites addictives sont en baisse chez les jeunes. Un point de vigilance est signalé sur les violences sexistes et les discriminations chez les jeunes.



Le repérage précoce des fragilités et leur prise en charge justifient les actions suivantes des acteurs du Contrat local de santé, en partenariat avec les partenaires du secteur éducation – en incluant notamment les services de santé scolaire –, social et jeunesse :

- extension des permanences de l'antenne de la Maison Départementale des Adolescents (MDA, destinée à la santé, ouvertes aux parents) sur Saint-Girons. La MDA se heurte à la difficulté de trouver des lieux de prise en charge des patients. Elle mériterait d'être articulée avec un Point d'Accueil et d'Écoute Jeunes dont la création est à étudier sur Saint-Girons (PAEJ, pour toute difficulté liée à la santé des 12-25 ans en complément des MDA, également ouvert aux parents) dans le cadre des actions de soutien aux aidants et aux jeunes aidants,
- concernant la création du PAEJ, la CAF avance l'idée d'un état des lieux des besoins du territoire sur le public-cible des jeunes vulnérables, en lien avec les partenaires du secteur jeunesse, pouvant déboucher sur la création de temps

d'accueils PAEJ essentiellement proposés dans les lieux de vie des jeunes et dans une démarche « d'aller vers », en coordination avec l'antenne MDA.

– amélioration du partage des connaissances et des informations par les partenaires locaux de façon à améliorer le repérage, l'orientation et la prise en charge du jeune.

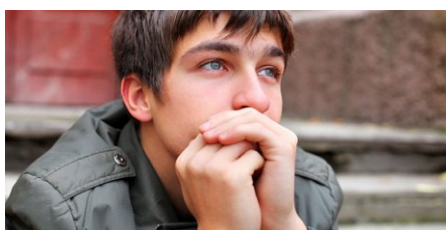
Les partenaires

Dans le cadre du Contrat Local de Santé du Couserans, du Programme régional de santé de la Région Occitanie et du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) de l'Ariège, la CCCP, l'ARS, la CAF et le CHAC sont les maîtres d'ouvrage de cette action, en lien avec des partenaires techniques, dont le CCAS, la MDA, le PAEJ, l'AIPD, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), l'Éducation nationale, et les partenaires publics et associatifs du secteur jeunesse.

Les indicateurs

- Nombre de jeunes accueillis par les structures dédiées
- Nombre de jeunes suivis pour une question de santé

2.2.3. Repérer et insérer les jeunes qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation



Les groupes de travail du contrat de ville ont mis en évidence la difficulté du repérage des jeunes en situation de décrochage scolaire ou social. Les collèges et lycées perdent le plus souvent la trace des élèves ayant décroché dès lors qu'ils rompent les ponts avec l'établissement d'enseignement, parfois sans laisser de coordonnées fiables. Les dispositifs « Ambition Emploi » et « Tous Droits Ouverts » généralisés depuis la rentrée 2023, ainsi que l'obligation de formation des 16-18 ans et les Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs peuvent être mises en œuvre pour pallier ces difficultés.

De nombreux jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation sont à considérer comme « invisibles » et leur accès aux droits devient problématique.

La Mission locale Ariège dispose d'une expertise à ce sujet. Elle a en effet réalisé en 2021 une opération de repérage de 236 jeunes invisibles en Ariège. Cette expertise pourrait être mobilisée par la Mission Locale au profit des jeunes invisibles du quartier prioritaire, dans le but de leur proposer ses dispositifs d'accompagnement et d'insertion. Le repérage de ces jeunes le plus en amont possible, dès qu'ils donnent des signes de décrochage, est une condition de la réussite de cette action.

Des échanges d'information réguliers entre la Mission locale jeunes et les services publics concernés, notamment ceux de l'enseignement, de l'insertion et de l'emploi, seraient indiqués, par exemple dans le cadre du Service Public de l'Emploi de Proximité (SPE-P).

Les partenaires

La Mission locale jeunes est le maître d'ouvrage de cette action, en relation avec les institutions susceptibles de repérer les jeunes concernés : collèges et lycées, France Travail, Cap Emploi, CCCP, CCAS, travailleurs de rue, Conseil départemental, entreprises d'insertion, Point d'Accueil et d'Écoute Jeunes (PAEJ).

Les indicateurs

- Mise au point de procédures de repérage
- Nombre de jeunes repérés comme étant ni en études, ni en emploi, ni en formation
- Parmi ces derniers, nombre de jeunes accompagnés

2.2.4. Développer les lieux de pratique sportive et culturelle des jeunes



La présence en centre-ville d'équipements sportifs et culturels adaptés aux besoins des jeunes

constitue un atout de nature à favoriser la présence de ménages jeunes actifs dans le quartier prioritaire. Pour les années du contrat de ville, les projets s'articulent comme suit, au cœur du quartier prioritaire ou en périphérie immédiate de celui-ci.

- un espace dédié aux sports de glisse, soutenu par des associations existantes, et vecteur de promotion du territoire compte tenu de la médiatisation de ces sports,
- un centre culturel dont les travaux débiteront en 2024 et qui permettra à la ville de disposer de nouvelles salles de cinéma, d'une salle de concert et d'un auditorium, et d'accueillir son École de musique,
- un « Espace jeunes », qui revêt une importance particulière du fait de l'absence de lieu comparable. La CCCP dispose d'un espace rue Saint-Valier susceptible de convenir à ce type d'équipement,
- l'aménagement d'une « micro folie », musée numérique qui permettra de donner accès à la culture au sein de la salle de cinéma Max Linder, au cœur le quartier prioritaire,
- un lieu d'exposition en centre-ville pour les artistes et les métiers d'art, désormais en nombre conséquent dans le centre-ville (voir axe 1), ainsi qu'un lieu partagé permettant l'animation d'ateliers artistiques pour favoriser la sensibilisation à l'art et la transmission de savoir-faire.

Les partenaires

La Ville de Saint-Girons et la CCCP sont les maîtres d'ouvrage de ces actions, accompagnées par l'État, la Région, les professionnels et les associations concernées. La Région Occitanie avance des dispositifs d'accompagnement qui couvrent l'ensemble des questions abordées dans cet axe.

Les indicateurs

- Réalisation des équipements concernés
- Fréquentation des équipements par les jeunes du quartier prioritaire

2.2.5. Développer la dynamique extrascolaire et soutenir les associations partenaires



Dans le quartier prioritaire les activités spécifiques à la jeunesse sont limitées, si bien que les jeunes sont amenés à occuper l'espace public ou à rester chez eux faute d'autres alternatives. Le manque de dispositifs favorisant l'épanouissement des jeunes et leur ouverture à la société et au monde, pointé par le précédent contrat de ville, reste aujourd'hui un enjeu important.

La Ville de Saint-Girons, avec des initiatives comme le Forum des associations et le Pass'Sport-Culture, inscrit son action en ce sens. Il en va de même du projet « Voyager pour partager et apprendre » (séjour Erasmus + : théâtre en Espagne et permaculture en Italie), proposé pour les jeunes de 18-26 ans du quartier prioritaire par la Mission Locale Jeunes à l'appel à projets politique de la ville 2024.

Les groupes de travail du contrat de ville ont relevé cependant l'intérêt de coordonner les initiatives existantes à destination des jeunes entre les collectivités locales et les associations, lesquelles devraient recevoir les moyens supplémentaires leur permettant d'assumer ce partenariat spécifique :

- en matière sportive, certaines associations se regroupent autour d'un dispositif de découverte de plusieurs sports par le jeune, pour qu'il choisisse ensuite celui qui lui convient. L'Office Municipal des Sports et de l'Éducation Physique (OMSEP) souhaite encourager cette pratique,
- en matière sociale et culturelle, l'« Espace jeunes » permettra une sensibilisation pluridisciplinaire aux activités d'épanouissement personnel, artistiques, scientifiques ou culturelles. Il remplira le même objectif en matière de socialisation, d'ouverture aux autres et d'engagement associatif, citoyen ou humanitaire. Une coordination avec les activités du Centre culturel devra être assurée,
- le tiers-lieu ORRIS, implanté dans le quartier prioritaire, souhaite devenir un centre

d'appui aux associations en matière de conseil et de services (administratif, juridique, RH, comptable).

Les partenaires

La CCCP et la Ville de Saint-Girons seront les maîtres d'ouvrage de ces dispositifs à construire dans le cadre de l'« Espace jeunes » pour la partie culturelle et dans celui de l'OMSEP pour la partie sportive.

Les indicateurs

- Mise en place d'un projet extrascolaire
- Nombre d'associations partenaires
- Nombre de jeunes accueillis

2.3- Axe 3 – Accroître la qualité de la vie en améliorant l'urbanisme, l'environnement, le logement, la mobilité et la sécurité

- 1. Améliorer l'habitat et lutter contre l'habitat indigne*
- 2. Réaliser les opérations de rénovation urbaine et la revitalisation du quartier, notamment par un bâti de qualité*
- 3. Apaiser les usages de l'espace public par les modes de déplacement doux et collectifs, le verdissement et les espaces de rencontre*
- 4. Agir pour la prévention de la délinquance et la sécurité et contre le sentiment d'insécurité*

2.3.1. Améliorer l'habitat et lutter contre l'habitat indigne



La dégradation immobilière pénalise l'attractivité du centre-ville en général et le développement du commerce en particulier. Le parc de logements, dont le taux de vacance est de 17 % (9,5 % dans la CCCP), est confronté à un déficit d'investissement des propriétaires privés qui renforce cette dégradation et ouvre parfois la voie au logement indigne ou à la précarité énergétique.

Cependant la demande existe : le nombre de petits logements correspondant aux besoins de jeunes actifs ou de personnes vieillissantes souhaitant se rapprocher des services reste trop faible dans le centre-ville au regard des nombreuses demandes de logements sociaux (153 restent non satisfaites sur le Couserans en 2023).

Afin de valoriser la réhabilitation de l'habitat et l'obtention d'aides pour la réalisation de travaux à destination des propriétaires, un Programme d'Intérêt Général (PIG) a été mis en place à l'échelle du département de l'Ariège.

Dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie, la Région mobilise en investissement l'ensemble de ses dispositifs adaptés aux quartiers prioritaires, couvrant un éventail important de destinations des immeubles concernés (santé, social, culture, sport, commerces, friches, précarité énergétique, désimperméabilisation, etc.).

En parallèle, la CCCP pilote depuis le 1er janvier 2022 une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) sur le centre-ville de Saint-Girons. Celle-ci pose l'objectif de l'amélioration d'une douzaine de logements et s'adresse à la fois aux propriétaires occupants ainsi qu'aux propriétaires bailleurs.

En outre, une opération d'amélioration des façades a été conduite afin de revaloriser le centre-ville et favoriser l'investissement immobilier. Ce programme fonctionne de manière concentrique autour des berges du Salat et subventionne la réalisation des travaux.

Enfin un dispositif de réhabilitation de l'habitat indigne, de traitement de l'habitat insalubre ou dangereux et d'opération de réinvestissement immobilier (RHI-THIRORI) a été programmé par la Ville et la CCCP, en particulier sur l'îlot Saint-Valier. Un dispositif plus global est à l'étude, intégrant divers outils tels que le permis de louer, le gel des loyers des logements considérés comme « passoires énergétiques » ou la taxe sur le logement vacant.

Ces actions subissent néanmoins des difficultés d'application et ne concernent qu'un nombre réduit de logements. Leur visibilité et leur complexité peuvent limiter la mobilisation des aides par les bailleurs, si bien que l'attractivité du centre-ville pour les jeunes autant que le logement des personnes âgées et isolées et des catégories sociales défavorisées pâtissent du manque d'investissement qui en découle.

Dans les années à venir, pour cibler une offre supplémentaire de logements répondant aux besoins de ces populations, il conviendra de promouvoir les dispositifs d'aides en faveur de l'investissement immobilier en centre-ville, d'attirer des promoteurs et de faciliter les prises d'initiative de particuliers porteurs de projets. Dans cette optique, des investissements nouveaux, comme les réseaux de chaleur ou des bâtiments publics plus économes, peuvent contribuer à déclencher des investissements privés en démontrant la volonté et la confiance des pouvoirs publics dans l'avenir du quartier.

L'Office HLM rappelle la possibilité pour les collectivités locales de mobiliser l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties dans le quartier prioritaire, qui permet aux HLM de mener des actions de proximité (tranquillité publique, insertion, etc.). La baisse de recettes fiscales qui en résulte pour les collectivités locales est compensée par l'État à 40 %.

Les partenaires

La CCCP et la DDT sont au cœur de ces opérations, avec le concours de l'ensemble des partenaires du secteur, parmi lesquels la Mairie, le Conseil départemental, la région Occitanie, l'ANAH, SOLIHA, l'ADEME, l'Office HLM ou le CAUE.

Les indicateurs

- Nombre de demandes d'informations recensées
- Nombre de promoteurs immobiliers contactés
- Nombre de logements réhabilités

- Nombre de façades rénovées
- Nombre de logements indignes traités

2.3.2. Réaliser la rénovation urbaine et la revitalisation du quartier Saint-Valier par un bâti de qualité

La priorité de la rénovation urbaine doit aller à l'îlot Saint-Valier, autrefois considérée comme l'artère principale de Saint-Girons. La revitalisation commerciale et immobilière du centre-ville passe par la réussite de cette opération par la CCCP maître d'ouvrage, qui va bientôt entrer en phase de réalisation.

Aujourd'hui le quartier Saint-Valier, où beaucoup de logements sont dégradés, mal adaptés aux familles et parfois vacants, concentre une population précaire qui trouve là des logements locatifs financièrement accessibles. Ceci engendre ainsi un parc social de fait, parfois un habitat indigne, et une stigmatisation accrue.

En parallèle, l'urbanisation du quartier ne répond plus aux critères recherchés par les locataires ou les propriétaires occupants. La voirie ainsi que les espaces publics n'ont pas bénéficié de réhabilitation depuis plusieurs décennies et ne répondent plus aux obligations d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. La création d'espaces verts et de rencontre devra figurer en bonne place dans le cahier des charges de l'opération de réhabilitation.

Tous les objectifs du contrat de ville sont concernés par cette opération : réhabilitation urbaine et immobilière bien sûr, mais aussi commerciale, touristique, sociale, de mobilité, de sécurité, d'attractivité et de rayonnement de la ville de Saint-Girons sur le Couserans.

L'indispensable projet de réhabilitation du quartier est en bonne voie. Pour la CCCP maître d'ouvrage autant que pour la Ville de Saint-Girons, l'étude approfondie des problématiques et des stratégies d'intervention à adopter, puis la réalisation des travaux sont des priorités pour la période 2024-2030.

Les partenaires

La CCCP et la Mairie sont les acteurs majeurs de ce dossier, qui doit mobiliser l'attention de l'ensemble des partenaires du secteur : UDAP, CAUE, SOLIHA, DDT, ANAH, Établissement Public Foncier Occitanie, Banque des Territoires notamment.

Les indicateurs

- Réalisation des études
- Réalisation des travaux

2.3.3. Apaiser les usages de l'espace public par les modes de déplacement doux et collectifs, le verdissement et les espaces de rencontre

Les usages du centre-ville sont parfois tendus et antagonistes. L'omniprésence de la voiture individuelle et le caractère minéral de la ville sont les défauts majeurs de la qualité de vie du centre-ville.

La Ville de Saint-Girons a entrepris ces dernières années des actions appréciées des habitants et qui doivent être poursuivies, notamment au niveau du fleurissement, du mobilier et de la propreté. L'aménagement convivial et sécurisé du Parc du Château des Vicomtes, desservi par la nouvelle passerelle sur le Salat, en est un exemple.



Cependant la réflexion mérite d'être élargie à l'opportunité de modifications globales concernant les usages de l'espace public.

L'anticipation du changement climatique s'impose comme une nécessité dans le quartier prioritaire. La chaleur estivale touche plus qu'ailleurs les centres urbains, et la ville de Saint-Girons y sera de plus en plus souvent confrontée. Ainsi, les actions d'embellissement et d'amélioration des espaces publics communaux sont à penser en intégrant la végétalisation et la désimperméabilisation de certaines zones pour tenir les objectifs de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et d'accès aux personnes à mobilité réduite. L'aménagement du parvis du cinéma Max-Linder en est un exemple qui doit se prolonger en intégrant autant que possible les paramètres ci-dessus dans l'amélioration des rues étroites du centre et du boulevard Frédéric-Arnaud.

La mobilité est l'autre enjeu important des usages de l'espace public. La Région Occitanie est la collectivité chef de file sur cette question, et fait des mobilités douces et collectives une priorité de son action, en lien avec la CCCP.

Saint-Girons n'est plus accessible par le train depuis 1990 et huit lignes de bus donnent accès

aux principales villes des départements limitrophes, dont quatre dans l'espace de la CCCP. Un service de transport à la demande (TAD) a été mis en place sur l'ensemble du territoire et permet de proposer une offre plus fournie, encore trop peu utilisée. Sur le territoire, dans 80 % des cas les déplacements s'effectuent en moyens motorisés individuels. Les déplacements en transports en commun sont peu courants (2,3% des déplacements). Le projet de navette interurbaine sur l'agglomération, existant depuis des années, a été étudié par la CCCP mais n'a pu aboutir à ce jour pour des raisons de coût.



Les pratiques douces (marche à pied et vélo) représentent moins de 16 % des déplacements. Pourtant le potentiel existe : d'une part 56 % des actifs travaillent dans leur commune de résidence, et d'autre part, selon une enquête récente du conseil citoyen, l'opinion publique plébiscite les déplacements doux et pointe le manque d'infrastructures adaptées (signalétique, infrastructures spécifiques, cohabitation avec les voitures, parkings). L'étroitesse des rues et des trottoirs du centre-ville, de même que les différences de niveau entre le trottoir et le seuil d'entrée de beaucoup de commerces, créent d'importantes difficultés aux personnes à mobilité réduite dans le quartier prioritaire. Les mauvaises habitudes de stationnement (voitures « ventouses » devant les commerces par exemple) gênent la rotation des véhicules devant les linéaires commerciaux.

Pour l'avenir, les orientations suivantes sont préconisées pour le quartier prioritaire.

L'apaisement des usages du centre-ville par les modes doux de déplacement et la réduction de la place de la voiture, outre son effet bénéfique sur la qualité du quotidien des habitants, pourrait renforcer le développement du quartier prioritaire en termes d'investissement immobilier, de commerces, de tourisme et d'attractivité globale, notamment pour les jeunes actifs qui trouveront là des modes de vie adaptés à leurs demandes. Ces

modes de déplacement sont à intégrer dans un schéma directeur de circulation qui les facilitera, et dans la programmation des travaux qui en découlera.

L'éparpillement des lieux d'accès aux modes de transport collectif ou partagé limite leur visibilité et restreint les possibilités d'intermodalité. L'enjeu est aujourd'hui de travailler la complémentarité et la promotion de ces types de mobilité.

En parallèle, la communication reste limitée et devrait prendre en compte de manière globale cette thématique de façon à promouvoir les mobilités collectives et douces, encore trop peu usitées.

Les partenaires

La Région, le Département, la CCCP et la Mairie sont les acteurs principaux de la mobilité des personnes.

Les indicateurs

- Nombre de chantiers de travaux d'amélioration des espaces publics du centre-ville
- Nombre d'usagers du Transport à la Demande (TAD) et des transports collectifs
- Taux d'usagers pratiquant les mobilités douces
 - Taux d'utilisation de la voiture
 - Nombre de lieux intermodaux de mobilité
 - Nombre d'actions de communication sur les mobilités collectives et douces

2.3.4. Agir pour la sécurité et la prévention de la délinquance, notamment contre les violences faites aux femmes et contre le sentiment d'insécurité

Le niveau de délinquance provenant de faits délictuels majeurs dans le quartier prioritaire ne justifie pas que l'insécurité apparaisse au premier rang des enjeux du quartier prioritaire, surtout si on compare la situation du quartier Cœur de ville à celles, beaucoup plus problématiques, de la plupart des quartiers prioritaires de l'Ariège et d'Occitanie.

La brigade de gendarmerie et la police municipale réalisent un travail de qualité validé par les chiffres et salué par tous. La vidéo protection constitue un apport apprécié des forces de l'ordre et rassure les populations.

Cependant, dans le centre-ville le sentiment d'insécurité est très largement partagé et croît avec l'âge, essentiellement du fait d'incivilités ou de troubles de la tranquillité publique. L'étude diagnostic entreprise par la CCCP, dont les résultats

sont attendus en 2024, apportera toutes précisions utiles à ce sujet.

Ces dernières années les pouvoirs publics se sont investis avec succès dans la répression et la prévention et ne doivent pas relâcher leurs efforts dans l'avenir, rien n'étant jamais acquis sur ce sujet.

En termes de prévention de la délinquance, la prise de compétence de la CCCP a permis une extension coordonnée sur l'ensemble du Couserans, le quartier prioritaire étant particulièrement concerné par les actions suivantes : augmentation du temps du travail de rue (actuellement 0,75 ETP), notamment le mercredi à destination des adolescents en errance, coordonné à l'intervention d'un adulte-relais rattaché au CCAS de la Ville depuis mars 2024, présence prochaine d'un adulte-relais supplémentaire, formation des jeunes à la sécurité routière (400 en 2023), luttés contre les dépendances, les incivilités, la radicalisation, les violences sexistes et intra familiales (dont les logements d'urgence et un espace dédié par le CHAC), dispositif événementiels spéciaux (navettes et premiers secours pour la Fête de la musique par exemple).

En matière de sécurité routière, la police municipale constate que les limitations de vitesse sont globalement respectées en centre-ville. Dans l'avenir, l'éventuelle diminution de l'utilisation des véhicules du fait de l'essor de modes de déplacement alternatifs à la voiture pourra réduire le nombre des situations de conflit entre les usagers des voies publiques.

La cybercriminalité et l'hameçonnage ont fait l'objet d'une conférence par la Maison des chômeurs, qui pointe un besoin d'information.

Les violences faites aux femmes, sexistes et intra familiales sont correctement prises en compte par le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, les autres institutions publiques et les associations d'aide aux victimes, qui devront maintenir leur vigilance dans les années à venir tant en termes de prévention et d'information (voir axe 4) que de prise en charge des victimes. Ces dernières peuvent saisir directement l'assistante sociale CAF de Saint-Girons qui les oriente et peut réaliser un accompagnement social ou mobiliser une aide financière individuelle. En outre, pour faire face aux besoins le développement du lieu d'accueil spécialisé doit être envisagé.

Afin de faire face de la meilleure manière à des comportements agressifs ou potentiellement dangereux, le groupe de travail du contrat de ville sur la sécurité avance l'idée d'une formation des

personnels d'accueil des services publics et des entreprises privées.

Le sentiment d'insécurité pourrait être diminué par une campagne d'information du grand public montrant le travail des forces de l'ordre et du CISPD, donnant les contacts des institutions concernées et indiquant les comportements à adopter face à un fait délictueux ou potentiellement dangereux.

Globalement, les acteurs de sécurité et de prévention de la délinquance souhaitent poursuivre une coordination accrue, élargie aux associations intervenant de près ou de loin sur la question.

Les partenaires

La prévention de la délinquance est une compétence communautaire. La CCCP préside le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui associe les nombreux acteurs de la prévention, de la répression, et de la prise en charge des victimes.

Les indicateurs

- Nombre de faits de délinquance
- Nombre de femmes victimes de violences reçues par le lieu d'accueil spécifique
 - Nombre de jeunes formés à la sécurité routière
 - Nombre d'excès de vitesse en centre-ville
 - Bilan des adultes-relais
 - Nombre de campagnes d'information sur la prévention de la délinquance

2.4- Axe 4 – Améliorer l'offre de santé, l'accès aux droits et la solidarité avec les populations fragiles

- 1. Améliorer l'offre de soins de la Maison de la santé en lien avec les contrats locaux de santé et santé mentale***
- 2. Développer la prévention, l'accès aux soins et la promotion de la santé par « l'aller vers » les populations fragiles***
- 3. Réaliser une analyse des besoins sociaux et proposer les services nécessaires en lien avec les associations du secteur, en particulier pour les personnes âgées, précaires ou isolées***

2.4.1. Améliorer l'offre de soins de la Maison de la Santé en lien avec le contrat local de santé et le conseil local de santé mentale



Devenue indispensable, la Maison de santé doit se développer en lien avec le contrat local de santé et le conseil local de santé mentale. Les habitants font état de demandes de diversification des spécialités médicales et d'amélioration du secrétariat.

L'accès aux soins est une thématique prioritaire du Contrat Local de Santé et du Programme Régional de Santé Occitanie. Au cours du contrat de ville, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) devra améliorer la structuration du secteur ambulatoire, de façon à donner une réponse collective aux problématiques de santé du quartier prioritaire, en assurant la meilleure complémentarité possible avec les dispositifs territoriaux.

Le CCAS avance l'idée d'une cellule d'aide aux institutions de terrain qui sont souvent démunies face à des situations complexes de santé mentale.

Les partenaires

Des collaborations devront être réfléchies et mises en place entre la CPTS et les autres acteurs du territoire, dont la Maison de Santé, l'ARS, la CPAM et la CCCP.

Les indicateurs

- Nombre de personnes reçues en secteur ambulatoire

2.4.2. Développer la prévention, l'accès aux soins et la promotion de la santé par « l'aller vers » les populations fragiles



Les fragilités sont aggravées dans les populations défavorisées, quel que soit l'âge. Les Inégalités Sociales et Territoriales de Santé (ISTS) impactent fortement des comportements et des situations problématiques : renoncements à la prévention, difficultés d'accès aux soins, sorties du droit commun, addictions...

Face à ces situations les institutions sociales développent des outils. Ainsi la CPAM propose :

- une démarche d'accompagnement des personnes en grande difficulté et situation de renoncement aux droits,
- un « aller-vers » avec un appel téléphonique chaque mois pour toutes les personnes en fin de droits,
- une aide financière, voire une aide au financement de projets, de sa commission action sanitaire et sociale qui intervient lorsque les restes à charge sont élevés,
- une expérimentation du travail à la journée ou à la demi-journée.

Le développement de « l'aller-vers » par la coordination des institutions sociales est indispensable pour ramener les populations les plus démunies vers la prévention en utilisant les moyens repérés par le Contrat Local de Santé (CLS) et le Programme Régional relatif à l'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS) 2023-2028 :

- renforcement des démarches d'« aller vers » pour les personnes en situation de précarité déjà repérées et en manque d'information, d'orientation, de mobilité ou d'accompagnement vers leurs droits sociaux ;
- renforcement des moyens de France Services pour le repérage et l'information ;

- soutien des actions de renforcement du lien social ;

- co-construction puis mise en œuvre d'une stratégie et d'actions de communication évaluées a posteriori, pour le repérage des précaires « invisibles » dans le quartier prioritaire.

Une vigilance accrue doit être déployée au niveau du dépistage et de la prise en charge des populations, spécialement des populations à risque. L'immédiateté de la réponse médicale est un élément important pour les populations dont l'accueil de jour a la charge. Or en règle générale, la médecine de ville ne peut accueillir ces populations du fait de la saturation de l'accès aux soins en centre-ville, si bien que le nombre de praticiens est questionné par cette situation. En outre la resocialisation de ces populations (ateliers de cuisine, de jardinage, dispositifs de travail à la journée) doit être mieux développée, avec des réponses adaptées aux divers degrés de fragilité.

Le groupe de travail réuni pour l'élaboration du contrat de ville a souhaité que le Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic étende ses activités sur Saint-Girons, et que l'antenne du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie soit renforcée. Pour être complet, ce dispositif pourrait être complété par la création d'un Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues (CAARUD). Certains clubs de sport ont proposé de collaborer avec ces organismes concernant les conduites addictives.

L'accès à l'information et à la prévention sur les sexualités et la santé concerne toutes les générations, avec une attention particulière pour les jeunes et les femmes. Les besoins sont importants en particulier pour les relations affectives et sexuelles, la prévention des Infections Sexuellement Transmissibles (IST), la contraception, la prévention IVG et les violences sexistes.

La politique de la ville devra veiller à favoriser les actions d'éducation à la vie affective et sexuelle, en particulier avec le développement des permanences d'accueil de la population ouvertes depuis 2023 à Saint-Girons par l'association Mouvement français pour le planning familial.

Concernant les personnes âgées, le CCAS propose que le dispositif MONALISA (voir 2.4.3) soit connecté avec les acteurs chargés du vieillissement, afin d'aider à décliner leurs actions.

Les partenaires

Des moyens supplémentaires, humains notamment, devront être mobilisés pour parvenir à l'objectif. Ces derniers sont globalement insuffisants face à la demande. Certains organismes sont pénalisés par des missions qui ne les concernent pas au premier chef. Ainsi l'accueil de jour voit son temps de travail grevé par des tâches administratives chronophages, comme le montage de dossiers de retraite.

Si la CCCP, l'ARS, la CPAM et le Mouvement Français pour le planning familial apparaissent chacun pour ce qui le concerne comme les maîtres d'ouvrage de ces actions dans le cadre du CLS, de nombreux partenaires doivent être associés, comme la CAF, le CHAC, la MSA, la CPAM, le Mouvement français pour le planning familial, ADES Europe, le Secours populaire, le CCAS, la Mairie, ou le GES IRISSE.

Les indicateurs

- Taux de dépistage des cancers
- Taux de vaccination grippe et Covid-19
- Nombre d'assurés sans médecin traitant
- Nombre d'assurés sans complémentaire santé
- Nombre de comtes Ameli
- Taux de recours aux chirurgiens-dentistes
- Nombre de réunions de coordination entre les partenaires
- Mise au point et évaluation d'une campagne de communication commune à tous les acteurs concernant « l'aller-vers » les invisibles
 - Nombre d'invisibles repérés et pris en charge
 - Nombre global de personnes reçues par les institutions
 - Nombre de sessions d'information sur la santé et la sexualité

2.4.3. Réaliser une analyse des besoins sociaux et proposer les services nécessaires en lien avec les associations du secteur pour les populations fragiles et en particulier pour les personnes âgées ou isolées



En complément des actions ci-dessus, le CCAS de Saint-Girons, mobilise et coordonne les associations du secteur. Sa connaissance du quartier et de ses habitants lui permet de contribuer efficacement au travail de proximité, comme les colis de Noël aux personnes âgées ou le repérage des invisibles.

Dans le cadre des groupes de travail sur le contrat de ville, le CCAS a annoncé son intention de lancer une analyse des besoins sociaux concernant l'ensemble des précarités : santé, mobilité, logement, alimentation, accès aux droits, insertion, isolement...

Le CCAS entend ainsi définir ses priorités en complémentarité avec les autres intervenants sociaux, et mobiliser les actions et les moyens nécessaires. Au cours du contrat de ville le comité de pilotage du contrat de ville aura à connaître des actions qui en découleront concernant le quartier prioritaire, de façon à définir une coordination et une structuration de toute l'action sociale sur le quartier prioritaire.

Les groupes de travail réunis sur le contrat de ville ont souligné les éléments suivants :

- la Mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées (MONALISA), prévue par le contrat de ville précédent, qui est à l'arrêt faute de bénévoles et mérite d'être relancée,
- la lutte contre la précarité alimentaire et la promotion de la santé par la qualité de la nutrition doivent être poursuivies, avec les jardins familiaux et les ateliers de cuisine, et développées avec l'intervention d'une conseillère en nutrition,
- les opérations intergénérationnelles, puisque chaque action initiée dans ce cadre (repas commun entre enfants et personnes âgées par

exemple) s'est soldée par un succès. Les initiatives allant en ce sens doivent être encouragées,

– la difficulté d'accès aux droits due notamment à la fracture numérique, à l'illettrisme et au besoin d'aide aux démarches administratives devient préoccupant, puisque les structures qui proposent un accompagnement connaissent des difficultés alors que les besoins augmentent. France services, victime de son succès, est saturée de demandes d'intervention si bien que la question est posée de sa dotation en personnels supplémentaires. La Maison d'accueil des chômeurs solidaires connaît des difficultés de financement de son conseiller numérique. Ce point de vigilance est particulièrement signalé,

– une demande de suivi plus étroit des personnes placées en milieu ouvert après séjour en hôpital psychiatrique et qui provoquent des troubles de la tranquillité publique,

– la grande précarité. Quelques personnes vivent dans des véhicules sur des parkings en limite du quartier prioritaire : un traitement spécifique s'impose avant que cette situation ne devienne un problème.

La structuration de l'action sociale que souhaitée par le CCAS devra s'accompagner d'une large information du public sur les services proposés par chaque organisme, afin de permettre un meilleur accès aux droits, et parfois en recentrant le temps de travail de chacun sur les missions qui lui sont attribuées. La Maison de la citoyenneté, qui dispose d'une permanence d'accueil au cœur du quartier prioritaire, pourrait être un relais d'information efficace. Le CCAS pourrait être le coordonnateur de cette action.

Le CCAS pourrait également être le lieu du dialogue inter-institutionnel. Les associations membres du comité de coordination du CCAS souhaitent des réunions régulières, trimestrielles par exemple, pour évaluer et soutenir leurs besoins, incluant notamment la CAF.

La question des critères des domiciliations des personnes sans domicile fixe est clairement posée. Un quart des domiciliations de l'Ariège sont accordées sur Saint-Girons. De l'avis général, le CCAS fait un travail de qualité à ce niveau, concernant notamment le respect des critères de domiciliation dans l'instruction des dossiers, souvent délicats et complexes. Il semble que la Croix-Rouge, qui accorde également les domiciliations, fait des textes une interprétation moins stricte. De ce fait, une harmonisation collective s'impose entre les acteurs, en présence des représentants de l'État, pour la définition et

l'application de critères communs au CCAS et à la Croix-Rouge.

Les partenaires

Le CCAS sera le maître d'ouvrage de cette action d'analyse des besoins et de coordination des acteurs. Il rassemblera autour de lui l'ensemble des intervenants du secteur, institutionnels (CAF en particulier) et associatifs.

Les indicateurs

- Réalisation d'une analyse des besoins sociaux par le CCAS
- Mise en place d'une campagne d'information sur les missions de chaque organisme
 - Nombre de visites réalisées chez des personnes âgées ou isolées
 - Nombre de domiciliations prononcées sur Saint-Girons
 - Nombre de personnes reçues et formées à la pratique de l'internet
 - Nombre d'actions intergénérationnelles

2.5- La communication, un besoin et une nécessité pour tous les axes et acteurs de la politique de la ville ainsi que pour les habitants

Tous les groupes de travail du contrat de ville ont noté que la communication entre les institutions et l'information des publics sont indispensables. Bien souvent, elles apparaissent comme des conditions de la réussite des actions.

Le quartier prioritaire est riche d'initiatives portées par des acteurs pertinents et motivés. Pour plus

d'efficacité, ces derniers souhaitent que soient améliorés les échanges horizontaux entre institutions publiques et privées (associations, commerçants, etc.) travaillant sur un secteur identique ou complémentaire, afin de partager les informations et trouver ensemble des solutions.

Le rendez-vous annuel du pilotage et de l'évaluation du contrat de ville, surtout s'il est précédé de réunions de groupes de travail par axe, pourrait être un lieu d'évaluation des actions de communication.

Enfin, les habitants sont presque unanimes à exprimer un besoin d'information globale sur les mesures qui leur sont dédiées, de simplification des démarches administratives et de contacts de proximité.

3- TROISIÈME PARTIE – TABLEAU DE BORD DES ACTIONS PRÉVUES EN 2024 ET 2025

Action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Date	Indicateurs
Axe 1 - Prioriser le développement économique, l'emploi et l'insertion				
<i>Accentuer la dynamisation du commerce et de l'artisanat, en privilégiant l'accompagnement individualisé et les mesures d'urbanisme commercial</i>				
Politique de développement commercial commune aux divers partenaires	CCCP, CCI, Chambre de métiers	Ville	2024	Mise au point d'un document stratégique
Mise en œuvre d'enveloppes d'aides à l'installation et à la modernisation	CCCP	CCI, Chambre de métiers, Ville	2025 et suiv.	Nombre de commerces et artisans nouvellement installés
Extension aux devantures commerciales et artisanales de l'aide aux rénovations de façades	Ville	CCI, Chambre de métiers, CCCP	2025 et suiv.	Nombre de locaux commerciaux et artisanaux traités dans l'opération façades
Opérations de remembrement commercial et traitement des friches	Ville, CCCP	CCI, Chambre de métiers	2024 et suiv.	Taux de vacance des locaux commerciaux Nombre d'opérations de remembrement ou réhabilitation de friches
Lieux d'exposition et de vente permanents ou éphémères pour les artistes et artisans d'art	Ville, CCCP	CCI, Chambre de métiers	2025 et suiv.	Identification d'un lieu d'exposition et de vente

Promotion du commerce et de l'artisanat	Ville, CCCP, commerçants	CCI, Chambre de métiers	2024 et suiv.	Nombre d'opérations de promotion
Relance et la structuration de l'association des commerçants	Commerçants	Ville	2024 et suiv.	Renouvellement de l'association
Poser les bases d'un développement touristique				
Recherche d'un hébergement hôtelier	Ville	CCI, Office du tourisme	2024 et suiv.	Nombre de lits
Création de circuits de visite	Office du Tourisme	Ville, Agence de Développement Touristique	2025 et suiv.	Fréquentation de l'Office du Tourisme Type et fréquentation des produits touristiques nouveaux
Repérer les personnes potentiellement concernées par le besoin d'insertion professionnelle, dont les « invisibles », en vue de leur insertion par les dispositifs existants, dont Territoire zéro chômeur de longue durée				
Repérage puis évolution vers l'employabilité des demandeurs d'emploi de longue durée dans le cadre du TZCLD	Comité Local pour l'Emploi du Territoire zéro chômeur de longue durée	France Travail, Mission locale jeunes, Région, Conseil départemental, Ville	A partir de 2024	Nombre de demandeurs d'emploi de longue durée
Communication fondée sur « l'aller vers » pour le repérage des invisibles et des élèves décrocheurs	Comité Local pour l'Emploi du Territoire zéro chômeur de longue durée	France Travail, Mission locale, Service Public de l'Emploi de Proximité	A partir de 2024	Liste des actions de repérage menées Nombre d' « invisibles » repérés Nombre d' « invisibles » repérés ayant accepté un parcours d'évolution vers l'emploi ou l'insertion ou un dispositif de levée de freins
Renforcer l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi, notamment des jeunes en insertion				
Amélioration de la communication de la Mission locale jeunes et de ses capacités d'accueil	Mission locale,	Ville	2025 et suiv.	Nombre de jeunes suivis par la Mission locale
Accentuation de l'information sur l'emploi	France Travail, Mission locale	Maison France Services	2024 et suiv.	Nombre de personnes reçues par France Travail à la Maison France Services
Emplois francs, Contrats Uniques d'Insertion (CUI), Parcours Emploi Compétences (PEC)	France Travail, Mission locale		2024 et suiv.	Nombre de contrats signés
Foyer de Jeunes Travailleurs	CCCP (étude)	CAF, Ville	2025	Décision de création du Foyer
Salle de coworking et de visio conférence	Ville	CCCP	2025	Ouverture d'une salle de coworking
Axe 2 - Développer l'attractivité du centre-ville pour les jeunes				
Faciliter l'accès des jeunes au logement en centre-ville				
Logements adaptés aux besoins des jeunes dans le programme de rénovation de l'îlot Saint-Valier	CCCP (étude)	Ville	2024-25	Nombre de jeunes habitant dans le quartier prioritaire Nombre de logements de petite taille nouvellement créés ou rénovés Nombre de logements sociaux accueillant des jeunes
Prévenir, repérer et traiter les fragilités de la santé chez les jeunes				
Extension des permanences de l'antenne de la Maison Départementale des Adolescents	CHAC	ARS	2024 et suiv.	Nombre de jeunes suivis pour une question de santé

État des lieux des besoins des jeunes et coordination des partenaires	CCCP, CAF	Mission locale, Ville	2024	Réalisation collective d'un état des lieux et des besoins
<i>Repérer et insérer les jeunes qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation</i>				
Repérage des jeunes invisibles	Mission locale jeunes	Collèges, lycées, Ville, CCCP, partenaires jeunesse	2024-2025	Mise au point de procédures de repérage Nombre de jeunes repérés comme étant ni en études, ni en emploi, ni en formation Parmi ces derniers, nombre de jeunes accompagnés
<i>Développer les lieux de pratique sportive et culturelle des jeunes</i>				
Espace jeunes	CCCP (étude)	Partenaires jeunesse	2025	Réalisation de l'équipement
Espace sports de glisse	Ville	Associations	2024	Réalisation de l'équipement
Centre culturel	CCCP	Ville, associations	2024	Réalisation de l'équipement
Micro folie	Ville		2025	Réalisation de l'équipement
Lieu d'exposition artistique	Ville	Collectif d'artistes et artisans d'art	2025	Réalisation de l'équipement
<i>Développer la dynamique extrascolaire et soutenir les associations partenaires</i>				
Mise au point d'un projet extrascolaire	CCCP	Ville, Associations	2024	Mise au point du projet
Développement de la pratique multi sports	OMSEP	Ville, Associations	2025 et suiv.	Nombre d'associations partenaires Nombre de jeunes accueillis
Activités artistiques, scientifiques et culturelles de l'Espace jeunesse	CCCP	Ville, Associations	2024 et suiv.	Nombre de jeunes accueilli
Axe 3 – Accroître la qualité de la vie en améliorant l'urbanisme, l'environnement, le logement, la mobilité et la sécurité				
<i>Améliorer l'habitat et lutter contre l'habitat indigne</i>				
Promotion des dispositifs OPAH-RU et opération façades	CCCP	Ville	2024 et suiv.	Nombre de demandes d'informations recensées Nombre de logements réhabilités Nombre de façades rénovées
<i>Réaliser la rénovation urbaine et la revitalisation du quartier Saint-Valier par un bâti de qualité</i>				
Rénovation de l'îlot Saint-Valier	CCCP	Ville	2024-2025	Réalisation des études Réalisation des travaux
<i>Apaiser les usages de l'espace public par les modes de déplacement doux et collectifs, le verdissement et les espaces de rencontre</i>				
Aménagements résultant d'un schéma directeur des déplacements doux et de l'intermodalité	Ville	CCCP	2025	Nombre de réalisations
Réalisation d'espaces verts et de rencontre	Ville	CCCP	2024-2025	Nombre de réalisations
<i>Agir pour la sécurité et la prévention de la délinquance, notamment contre les violences faites aux femmes et contre le sentiment d'insécurité</i>				
Formation des personnels d'accueil face à des comportements agressifs	Gendarmerie nationale	CISPD	2024	Nombre de sessions de formation
Campagne d'information de la population	CISPD	Gendarmerie nationale	2025 et suiv.	Nombre de campagnes d'information
Intervention d'un adulte-	CISPD	État, CCAS Ville	2024 et	Bilans, rapports d'activité, partenariats

relais		de Saint-Girons	suiv.	développés, mises en réseau, orientations opérées
Renforcement du lieu d'accueil des femmes victimes de violences	CISPD	CCAS, associations	2025	Existence d'un projet de renforcement
Axe 4 – Améliorer l'offre de santé, l'accès aux droits et la solidarité avec les populations fragiles				
<i>Améliorer l'offre de soins de la Maison de la Santé en lien avec le contrat local de santé et le conseil local de santé mentale</i>				
Amélioration de la situation du secteur ambulatoire	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)	CCCP, ARS, CHAC, CPAM	2024 et suiv.	Nombre de personnes reçues en secteur ambulatoire
<i>Développer la prévention, l'accès aux soins et la promotion de la santé par « l'aller vers » les populations fragiles</i>				
Coordination des institutions pour un renforcement de « l'aller-vers » et de la communication vers les publics	CCAS, CAF, CPAM, CCCP	Toutes institutions sociales	2024-2025	Taux de dépistage des cancers Taux de vaccination grippe et Covid-19 Nombre d'assurés sans médecin traitant Nombre d'assurés sans complémentaire santé Nombre de comptes Ameli Taux de recours aux chirurgiens-dentistes Nombre de réunions de coordination entre les partenaires Mise au point et évaluation d'une campagne de communication commune concernant « l'aller-vers » les invisibles
Extension des activités du CEGIDD et du CSAPA	CCCP, ARS	CHAC, CPTS, MSA, CCAS	2025 et suiv.	Nombre de personnes reçues par les institutions
Information et prévention sur les sexualités et la santé	CCCP, Planning familial		2024-2025	Nombre de sessions d'information collectives sur la santé et la sexualité Nombre de personnes reçues
<i>Réaliser une analyse des besoins sociaux et proposer les services nécessaires en lien avec les associations du secteur, notamment pour les personnes âgées, précaires ou isolées</i>				
Réalisation d'une analyse des besoins sociaux, bilan de l'adulte-relais	CCAS	Toutes institutions sociales	2024-2025	Production d'un programme d'actions Bilan de l'adulte-relais
Opération MONALISA contre l'isolement des personnes âgées	CCAS	Associations	2025 et suiv.	Nombre de visites réalisées chez des personnes âgées ou isolées
Actions de réduction de la précarité alimentaire	CCAS, CAF	Associations	2024 et suiv.	Nombre de personnes impliquées dans les actions
Actions de réduction de la fracture numérique et accès aux droits	CCAS, CAF	France services, association MACS09	2024 et suiv.	Nombre de personnes formées à la pratique de l'internet
Information globale des habitants sur les droits sociaux	CCAS	Tous partenaires sociaux	2024-2025	Mise en place d'une campagne d'information sur les actions des organismes sociaux
Domiciliation des personnes sans domicile fixe	État, CCAS, Croix rouge		2024 et suiv.	Nombre de domiciliations

Fait à Saint-Girons, le

M. le Préfet de l'Ariège,	M. le Maire de Saint-Girons,
M le Président, la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées,	Mme la Présidente du Conseil Régional d'Occitanie,
Mme la Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège,	M le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Foix,
M le Recteur d'Académie,	M. Le Directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
M Le Directeur régional de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,	M le Président du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises,
Mme la Directrice régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations,	Mme la Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège,
M le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège,	M. le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Ariège,
M le Directeur départemental de France Travail,	M le Président de la Mission Locale Jeunes Ariège,
M le Président de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Ariège,	M. le Président de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège,
Mme la Présidente de l'Office Public de l'Habitat de l'Ariège,	M le Président de la Mutualité Sociale Agricole,
M le Directeur du Centre Hospitalier Ariège Couserans,	M le Président du Conseil citoyen de Saint-Girons,

ANNEXES

Annexe 1 - Le cadre d'élaboration et d'exécution du contrat de ville

Les principes

Le présent contrat de ville se réfère aux principes posés par la circulaire de la Secrétaire d'État chargée de la Ville en date du 31 août 2023 et rappelés lors du comité de pilotage du 18 février 2024.

Les éléments suivants sont à souligner quant au contenu du contrat de ville :

- une définition des grandes priorités à l'échelle intercommunale ;
- un recentrage « sur les enjeux locaux les plus prégnants », en vue de « résultats tangibles et mesurables pour les habitants, notamment en termes de sécurité, d'écologie du quotidien, d'accès aux services publics (offre éducative, périscolaire et extrascolaire, sportive culturelle ou sociale, etc.) » ;
- une articulation des contrats de ville avec les autres stratégies locales de développement ;
- une identification des actions en lien étroit avec les habitants des quartiers ;
- l'intégration d'un volet investissement ;
- la présence majoritaire de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) notamment en direction des associations de proximité et des programmes de réussite éducative ;
- le fléchage des financements de l'appel à projets annuel de l'État sur des associations ou des institutions implantées localement, priorisées sur des enjeux reconnus par le contrat de ville, et permettant de maximiser les cofinancements publics et privés ;
- une évaluation par indicateurs de réalisation pour chaque action.

2024 : la méthode d'élaboration

L'élaboration du contrat de ville de Saint-Girons a été fondée sur une concertation exhaustive des acteurs publics et privés, des structures intermédiaires et des habitants. Elle s'est déroulée selon le calendrier suivant :

- Février 2024, comité de pilotage : attentes de l'État, méthode de travail, état des lieux du quartier prioritaire, définition des enjeux, articulation avec les politiques publiques, appel à contribution de tous les acteurs
- Février – mars 2024, concertation avec les acteurs publics et privés (associations, entreprises, institutions publiques, conseil citoyen)
5 groupes de travail sectoriels : environnement-logement-urbanisme-mobilité, éducation-culture-sport, social-santé-solidarité, services publics-sécurité, économie-emploi-insertion-tourisme.
un groupe de travail transversal : l'attractivité du centre-ville pour les jeunes
- Mars 2024, concertation avec les habitants
Diagnostic en marchant du quartier prioritaire
Réunion publique ouverte à tous les habitants
Validation finale

2024-2030 : le pilotage

Le contrat de ville est administré par un groupe de pilotage co-présidé par Mme la Sous-Préfète et M le Maire de Saint-Girons, Président de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées. Sa composition est la suivante.

- la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées, représentée par son Président,
- la Ville de Saint-Girons, représentée par son Maire,
- le Conseil Régional d'Occitanie, représenté par sa Présidente,
- le Conseil Départemental de l'Ariège, représenté par sa Présidente,

- le Ministère de la Justice, représenté par M. le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Foix,
- le Ministère de l'Éducation Nationale, représenté par M. le Recteur d'Académie,
- la Direction Régionale des Affaires Culturelles, représentée par son Directeur,
- l'Agence Régionale de Santé de Midi-Pyrénées, représentée par son Directeur,
- le Parc Naturel des Pyrénées Ariégeoises, représenté par son Président,
- la Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par sa Directrice,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège, représentée par son Président,
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège, représentée par son Président,
- la Chambre d'Agriculture de l'Ariège, représentée par son Président,
- Pôle Emploi, représenté par son Directeur,
- la Mission Locale Jeunes Ariège, représentée par son Président,
- la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège, représentée par son Directeur,
- la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Ariège, représentée par son Président,
- la Mutualité Sociale Agricole, représentée par son Président,
- l'Office Public de l'Habitat de l'Ariège, représenté par son Président,
- le Centre Hospitalier Ariège Couserans, représenté par son Directeur,
- le Conseil citoyen de Saint-Girons, représenté par son Président.

Pendant la durée du contrat de ville, le Comité de pilotage se réunira au moins une fois par an à l'initiative de ses co-présidents pour dresser un état des lieux des actions entreprises, les évaluer par rapport aux objectifs initiaux et si nécessaire évoquer leur réorientation avec les maîtres d'ouvrage.

En amont, un comité technique composé de représentants de l'État, de la Communauté de Communes et de la Ville de Saint-Girons préparera cette réunion annuelle en relation avec les maîtres d'ouvrage.

Le présent contrat de ville consiste en un texte d'orientation stratégique, et prend la forme d'un projet global de quartier. Ce projet est décliné en annexe dans un tableau de bord présentant le calendrier des actions prévues pour les deux ans à venir.

A l'occasion de sa réunion d'évaluation annuelle, le Comité de pilotage pourra se reporter à ce tableau de bord pour apprécier le degré d'avancement des actions prévues en relation avec leurs maîtres d'ouvrage, évoquer le cas échéant les possibilités de réorientation avec les maîtres d'ouvrage, et élaborer un nouveau programme d'actions biennal.

Conformément à la circulaire ministérielle du 31 août 2023, une actualisation générale du contrat de ville sera mise en œuvre en 2027 à l'initiative du comité de pilotage.

L'articulation avec les autres politiques publiques, dont l'appel à projets annuel « Politique de la ville » et les fonds européens

Les enjeux et les contenus des fiches-actions sont tous cohérents avec les politiques publiques en cours et en projet sur le territoire considéré à date de la signature du contrat de ville. Ils viennent les compléter ou favoriser leur mise en place.

Cette garantie de cohérence a été apportée par la procédure d'élaboration du contrat de ville : les organismes en charge ont tous validé le contrat de ville dans sa version définitive, et certifié sa cohérence avec les politiques publiques de droit commun et d'expérimentation qu'ils mettent en œuvre. On trouvera ci-dessous² la liste des politiques contractuelles multi-partenariales en cours sur Saint-Girons.

2 Liste non limitative des contrats territoriaux signés localement: Règlement national d'urbanisme, Plan de prévention des risques d'inondation, Opération de Revitalisation du Territoire, Contrat Bourg-centre, Contrat Territorial Occitanie (CTO) du Couserans, Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), Contrat d'objectif territorial (COT) de l'ADEME, Opération collectivités pilotes pour le développement de projets d'énergie renouvelable territoriaux, Charte du Parc Naturel Régional, Convention de partenariat avec la Chambre d'Industrie et de Commerce (CCI), Territoire zéro chômeur de longue durée, Convention d'objectifs et de moyens Communauté de communes - Office du tourisme, AMI Programme avenir montagne, Convention de financement avec l'Agence Ariège Attractivité (AAA), Expérimentation de prêts de vélos à assistance électrique PNR, Schéma directeur cyclable intercommunal, Étude de création d'un Pôle d'échanges multimodal routier, Pacte vert, Plan Habitat durable (Région Occitanie), Convention de programmation pour l'amélioration de l'habitat (OPAH), Programme d'Intérêt Général du Couserans, Guichet unique de la rénovation énergétique, Contrat local de santé du Couserans, Plan Territorial pour la Santé Mentale de l'Ariège, Contrat

Au cours du contrat de ville cette cohérence se retrouvera dans l'appel à projets annuel Politique de la ville, qui s'adresse à toute personne morale de droit public ou privé. L'inscription des projets candidats dans les objectifs et actions du présent contrat de ville est une condition de leur recevabilité. Dès lors, la cohérence des actions retenues par cet appel à projets avec les autres politiques publiques sectorielles sera ce de fait garantie.

En matière de financement, la Région Occitanie est attentive à la mobilisation des fonds européens. Les maîtres d'ouvrage des actions du contrat de ville de Saint-Girons pourront se référer à la priorité 5 du programme opérationnel FEDER/FSE+ visant à favoriser le rééquilibrage territorial et une égalité des chances pour tous, dont certaines actions concernent plus spécifiquement les quartiers prioritaires (création d'espaces de vie urbains, sportifs ou de loisirs de proximité par exemple). Le programme peut financer également les mobilités douces, et soutient les actions en faveur de l'emploi, de la formation et de l'inclusion. Le Conseil départemental de l'Ariège assure une articulation entre le contrat de ville et ses politiques publiques, en particulier le Pacte départemental des solidarités.

Les indicateurs de réalisation

Toutes les actions sont dotées d'indicateurs de réalisation aisés à mettre en œuvre, de façon à faciliter les évaluations du comité de pilotage lors de ses réunions annuelles et lors de son bilan de mi-contrat.

Annexe 2 - Contribution de la Région Occitanie aux contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 »

La Région Occitanie réaffirme son soutien plein et entier aux territoires en politique de la Ville. Le contrat de ville constitue à ce titre le cadre de référence de l'action régionale pour les quartiers.

Déjà signataire de la précédente génération de contrats de ville, la Région Occitanie mène, depuis 2016, une politique volontariste pour les quartiers, action qui s'est encore renforcée à partir de 2021 avec la création d'une Vice-Présidence dédiée au sein de l'Exécutif régional ainsi que la désignation d'élus référents en charge du suivi des contrats de ville.

L'action régionale pour ces quartiers répond aux enjeux de justice sociale et territoriale dans le cadre d'une Région plus inclusive et dans le respect des principes fondamentaux et des valeurs de la République, notamment la laïcité et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Elle prend également en compte la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et l'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap.

Elle renforce la priorité donnée aux quartiers dans l'ensemble des politiques régionales en articulation avec le Pacte Vert lancé en novembre 2020 pour répondre à l'urgence climatique et le Plan Habitat Durable adopté lors de l'AP du 14 décembre 2023 dans une démarche volontaire de construction d'un territoire plus inclusif et plus solidaire en permettant à tout un chacun, en milieu rural et en milieu urbain, quel que soit son degré d'autonomie, quel que soit son âge, quel que soit son genre, quelle que soit son origine, de se projeter dans une vie où l'égalité des chances est une réalité.

La Région agit d'abord et avant tout dans le cadre des compétences et politiques régionales.

AGIR POUR L'EDUCATION ET L'ORIENTATION DES JEUNES

Afin de lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, le Plan Jeunesses 2023-2028 met en place des mesures visant à accompagner les jeunes collégien.ne.s, lycéen.ne.s, étudiant.e.s, élèves des Ecoles Régionales de la Deuxième Chance, jeunes suivi.e.s en Missions Locales, apprenti.e.s, jeunes demandeurs d'emplois ou salariés, dans l'ensemble de leur parcours en termes d'éducation, d'orientation, mobilité, santé, logement, loisirs... :

territoire lecture, Contrat pour le développement de la lecture publique, Contrat schéma départemental d'enseignement artistique, Convention en faveur de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, Plan jeunesse (Région Occitanie)

L'action ciblée sur les quartiers doit permettre de mettre en synergie les politiques publiques en matière d'orientation scolaire, d'accès à la formation et à l'emploi, et l'action structurante des associations œuvrant au quotidien dans ces quartiers afin de faciliter le choix et la mise en œuvre des projets professionnels de chacun.

Ainsi, dans le cadre des priorités fixées dans le Plan Jeunesse régional 2023-2028 et en lien avec le service Public Régional de l'Orientation (SPRO), la présence régionale est renforcée notamment avec des actions à destination des jeunes telles que :

- La mobilisation des Maisons de l'Orientation (dont l'une des trois est implantée au cœur d'un QPV toulousain) et des Maisons de l'Orientation Mobile qui circulent sur l'ensemble du territoire régional, pour aller vers les jeunes qui ont le plus besoin d'accéder à l'information sur les métiers, et au conseil sur leur orientation. Ces Maisons de l'Orientation Mobile se déplacent prioritairement dans les QPV de la région Occitanie,
- Les informations spécifiques sur l'accès aux stages avec la plateforme Id Stages,
- L'accompagnement spécifique dans le cadre de l'Appel à projet annuel « *Et pourquoi Pas ?* » : projets proposés par les lycées autour de l'égalité des chances et de la lutte contre les déterminismes sociaux pour favoriser l'accès des élèves vers le supérieur,
- La participation active aux Cités Educatives développées sur le territoire régional, en lien avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO),
- Les informations spécifiques sur le Revenu Ecologique Jeunes qui permet aux jeunes demandeurs d'emploi de se lancer dans une formation verte ou d'être accompagnés sur un projet de création d'entreprise.

FAVORISER L'ACCES A LA FORMATION ET A L'EMPLOI

La Région accompagne le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers « engagement 2030 », en application de la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation écologique (SRESTE) 2022-2028. En tant que pilote de cette politique qui est une priorité, la Région est engagée depuis de nombreuses années en faveur de la création, la reprise et la transmission d'entreprises sur l'ensemble du territoire. Avec un Appel à Projet dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers, elle agit pour lever les freins et proposer une offre combinant accompagnement tout au long du parcours de création ou de reprise et financement.

La Région mobilise également les dispositifs de formation du Plan Régional de Formation ainsi qu'une offre de service dédiée, en lien avec le Service public Régional de l'Orientation (SPRO) pour :

- La formation des publics à travers le Plan Régional de Formation 23/26 :
 - Les dispositifs pré-qualifiants : les Ecoles de la Deuxième Chance (E2C), le dispositif Lectio - Lutte contre l'illettrisme et le dispositif Projet Pro,
 - L'offre qualifiante : deux programmes de formations sont mobilisés pour assurer la professionnalisation des demandeurs d'emploi dans l'objectif de l'accès à l'emploi : Compétence + et parcours Qualifiant. En outre, l'offre de formation des 23 Ecoles Régionales du Numérique qui maillent le territoire d'Occitanie s'adresse particulièrement aux habitants des quartiers prioritaires.
- L'offre de services dédiés :
 - L'accompagnement des acteurs sur la sensibilisation et le repérage des personnes en situation d'illettrisme grâce à l'action des Centres Ressources Illettrisme (CRIIA),
 - La lutte contre le décrochage scolaire au travers de l'animation régionale des Plateformes de Soutien Au Décrochage (PSAD) qui regroupent les autorités académiques et les acteurs locaux de l'orientation et de l'insertion des jeunes (CIO), Missions de Lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS),
 - Mon Parcours Formation Métiers : un métier près de chez moi et qui me plaît !³,

3 <https://www.laregion.fr/pfm>

- Innov'emploi expérimentation : accompagnement à l'emploi en direction des jeunes diplômés domiciliés dans les quartiers politiques de la ville, actions de repérage et de mobilisation des publics...

De plus, la Région Occitanie intervient dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et en travail social 2023-2028 qui doit permettre de relever les défis du secteur, mieux orienter, mieux former les professionnels de demain, au plus près des besoins en emploi et des apprenants. La territorialisation de l'offre de formation sanitaire et sociale est présente dans la majorité des contrats de ville.

Par ailleurs, la Région est fortement mobilisée sur des opérations structurantes de relocalisation et réhabilitation d'organismes de formation en santé dans les quartiers prioritaires.

Enfin, la Région agit au plus près des territoires et des quartiers via :

- des opérations dans le cadre du Pacte Régional pour l'Embauche, l'organisation de Salons TAF et ID Métiers,
- la participation de la Région aux Pactes Plein Emploi (services territorialisés de la Direction Entreprises, Emplois, Partenariats économique au sein des Maisons de Ma Région),
- l'action des Maisons de l'Orientat[i]on et des Maisons de l'Orientat[i]on Mobile qui s'adressent également à un public adulte demandeur d'emploi ou salarié.

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

La Région intervient également dans le cadre de ses politiques volontaristes contribuant au lien social, culturel et sportif dans les territoires avec une attention particulière pour l'égalité des droits et des chances, au travers :

- des aides apportées aux acteurs et associations culturels et sportifs de proximité : aide aux festivals, diffusion culturelle de proximité, langue et culture régionale, acquisition de petits matériels via le dispositif « Club, Occitanie Sport pour Tous », dispositif « Club, Occitanie, Ambassadeur Sport »
- de l'Appel à projet pour un territoire Occitanie plus inclusif et solidaire,
- de dispositifs à destination des jeunes : Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Egalité, Concours Régional Discrimétrages, Premiers Départs en vacances, Sac Ados, Appels à Projets Génération Egalité, Génération santé, Santé mentale et Bien-être,
- du soutien à l'éducation, à l'environnement et au développement durable, ...

En complément de ces interventions de droit commun, la Région mobilise un dispositif de soutien spécifique au tissu associatif de ces quartiers⁴, essentiel à la vie citoyenne et au lien social, avec une attention particulière aux initiatives permettant de renforcer la médiation dans ces quartiers auprès des publics jeunes et des apprenants.

Afin d'accompagner les acteurs des quartiers populaires dans la lutte contre le racisme, la Région met à leur disposition « la plateforme de lutte contre le racisme et l'antisémitisme » destinée aux professionnels, formateurs, éducateurs, animateurs.

AMELIORER LE CADRE DE VIE

La Région intervient dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie et de leurs Programmes Opérationnels annuels, y compris avec les Fonds européens. Elle est notamment attentive aux besoins de création/adaptation/modernisation des équipements des quartiers.

Dans ce cadre, elle mobilise l'ensemble de ses politiques régionales de droit commun en investissement ce qui se traduit notamment par des politiques/dispositifs adaptés aux besoins des quartiers⁵ : dispositifs Vitalité des territoires, construction ou rénovation des installations sportives, d'équipements culturels, construction

⁴ Toutes les informations sur les aides de la Région aux associations sont sur le portail dédié : <https://www.laregion.fr/-Des-solutions-pour-vos-projets->

⁵ L'ensemble des aides que la Région peut apporter sur les territoires pour accompagner des projets plus vertueux, sobres permettant d'accélérer la transition écologique et sociale est regroupée dans un guide régional des dispositifs en faveur des territoires disponible via le lien internet : <https://www.laregion.fr/La-Region-aux-cotes-des-territoires>

de Maisons ou Centres de Santé, équipements touristiques, Pass Commerce de Proximité, dispositif friches, ...

La Région sera particulièrement vigilante avec ses partenaires et pourra conditionner ses aides au respect de la concertation des habitants et des associations locales dans la définition et la mise en œuvre des choix et des programmes d'actions et des projets d'investissements qui en découlent pour mieux habiter et vivre dans les quartiers prioritaires.

Concernant les opérations de renouvellement urbain, elle sera attentive aux politiques de relogement à la qualité architecturale et environnementale des nouveaux programmes.

En lien avec les orientations validées dans le cadre du Plan Habitat Durable, en matière de logement, la Région intervient prioritairement :

- pour accompagner, dans les centres dégradés anciens des petites villes, les communes dans le développement de leur offre de Logement communal locatif à vocation sociale (hors métropoles et communes de plus de 5000 habitants),
- en faveur de la Reconstitution de l'Offre de Logements Locatifs Sociaux (ROLLS) dans le cadre des conventions ANRU. Les engagements prévisionnels en investissement pris dans le cadre des Conventions NPNRU sont en effet confirmés mais peuvent le cas échéant être révisés, soit sur demande des territoires soit sur proposition de la Région, en accord avec les partenaires, pour tenir compte de l'évolution du contexte et des projets.

Alors que les habitants des quartiers populaires sont en première ligne face à la précarité énergétique mais aussi sur le front du réchauffement climatique, la Région est particulièrement attentive à la rénovation énergétique des logements dans ces quartiers, à celles des équipements publics, mais aussi à la lutte contre les îlots de chaleur au travers de son dispositifs « désimperméabilisation/renaturation des espaces publics et des cours d'école ».

DEVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITE

La Région Occitanie est cheffe de file de la politique des mobilités sur son territoire. Elle a créé liO le service régional de transport public regroupant le train, le car, le transport à la demande, le transport scolaire et les mobilités douces et actives.

La Région considère que les mobilités douces, les transports alternatifs et le désenclavement des quartiers sont des enjeux prioritaires de la politique régionale des mobilités et elle incitera/encouragera les autres Autorités Organisatrices (mobilité urbaine / métropoles, agglomérations, ...) à en faire de même.

D'ores et déjà, afin d'encourager les mobilités douces des jeunes d'Occitanie et des quartiers prioritaires, elle offre aux 12-26 ans la gratuité par l'usage à bord des trains et des cars via le dispositif « +=0 ».

En application de la loi d'Orientation des Mobilités régionales (LOM), la Région en partenariat avec les acteurs de la mobilité établit un plan d'action pour définir les conditions de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique et de handicap ou dont la mobilité est réduite. Ce plan aura deux vocations : définir les conditions de conseil et accompagnement individualisé à la mobilité et prévoir des actions concrètes de mobilité pour favoriser le retour à l'emploi.

MOBILISER LES FONDS EUROPEENS

En tant qu'autorité de gestion, la Région Occitanie sera attentive à la mobilisation des fonds européens en soutien des projets et initiatives des quartiers populaires dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021/2027, sous réserve des règles spécifiques d'éligibilité et du respect de la maquette financière.

Le programme opérationnel FEDER/FSE+ vise à réduire les déséquilibres territoriaux et sociaux autour de 5 priorités dont la relance économique, l'urgence climatique, la formation et l'emploi...

Ainsi, la priorité 5 vise à promouvoir un rééquilibrage territorial et à offrir les mêmes opportunités à tous. Certaines actions sont spécifiquement dédiées aux habitants des QPV comme la création ou la réhabilitation d'espaces de vie urbains (places, squares, parcs etc...) et d'espaces sportifs et de loisirs de proximité (stades, espaces de jeux, salles ou terrains de sports, piscine, etc...).

Les autres priorités peuvent être également mobilisées comme par exemple les mobilités douces : l'aménagement d'infrastructures et de liaisons cyclables en site propre et sécurisées, les équipements et

services favorisant le développement des modes de transports actifs dans les gares et haltes du réseau de transport public régional (stationnement vélo, bornes de service...).

Par ailleurs, le Fonds Social Européen intervient directement en soutien des actions de formation, d'inclusion et en faveur de l'emploi.